

Démarche PAPI de l'Argens & Côtiers de l'Estérel

Réunion du Comité de pilotage n°14

Lundi 15 décembre 2025 à 15h00

Salle Edouard Soldani, Conseil Départemental du Var

Ordre du jour

Pilotage :

- ☐ Avenant 4 du Programme d'actions (2016-2025)
- ☐ Instruction du programme d'études préalables –PEP (2026-2027)
- ☐ Etat d'avancement financier et technique global du PAPI (2016-2025)

Point d'avancement technique :

- ☐ Acculturation et actions des premiers axes
- ☐ Réduction de la vulnérabilité
- ☐ Opérations de travaux en cours de réalisation et d'instruction

1

Pilotage et financement

Modification du PAPI 2016-2025 : avenant 4

Demande d'Esterel Cote d'azur Agglomération (ECAA) d'intégrer les études préalables aux acquisitions foncières du bloc sud du lotissement des Florales à Fréjus.



Lotissement Les Florales

- Principalement en zone rouge.
- Composé de 52 habitations à étage.
- Habitations mitoyennes.
- Lotissement construit entre 1985 et 1987.
- Montée des eaux qui dépasse souvent 1 m dans les points bas en moins de deux heures comme en octobre 2024.
- Aspect hydraulique : sur-inondation induite par le fonctionnement des clapets.

Une stratégie actée le 8 septembre 2025 avec M. Le Préfet du Var

1. Inscrire les études préalables à une acquisition préventive financée à 50% par le FPRNM dans le PAPI actuel
2. Définir des modalités de financement des acquisitions ainsi que le périmètre des bâtiments impactés dans le PEP (2026-2027) en fonction des résultats des études

Modification du PAPI 2016-2025 : avenant 4

- Ajout d'une fiche action 43b : 150 000 € financés à 50% FPRNM

Scénario d'aménagement de Zone d'expansion de crues

Renaturation du Reyrannet, création de zone humide

Études structurelles et diagnostics géotechniques des habitations

Étude foncière



- Ajout Fonds vert 2024 : 3 131 213,71 €
- Actualisation de l'échéance de 24 actions du PAPI

Dépôt du dossier de demande d'avenant : 19/08/2025

Validation par M. Le Préfet après instruction par la DREAL: 29/09/2025

Vue d'ensemble du PAPI avenanté 2016-2025

Enveloppe prévisionnelle : 117 403 384,21 €

FPRNM : 40 395 494,68 €

Fonds vert 2025 (non intégré) : 894 270 €

Total Fonds vert : 6 275 483,71 €

9 maîtres d'ouvrages

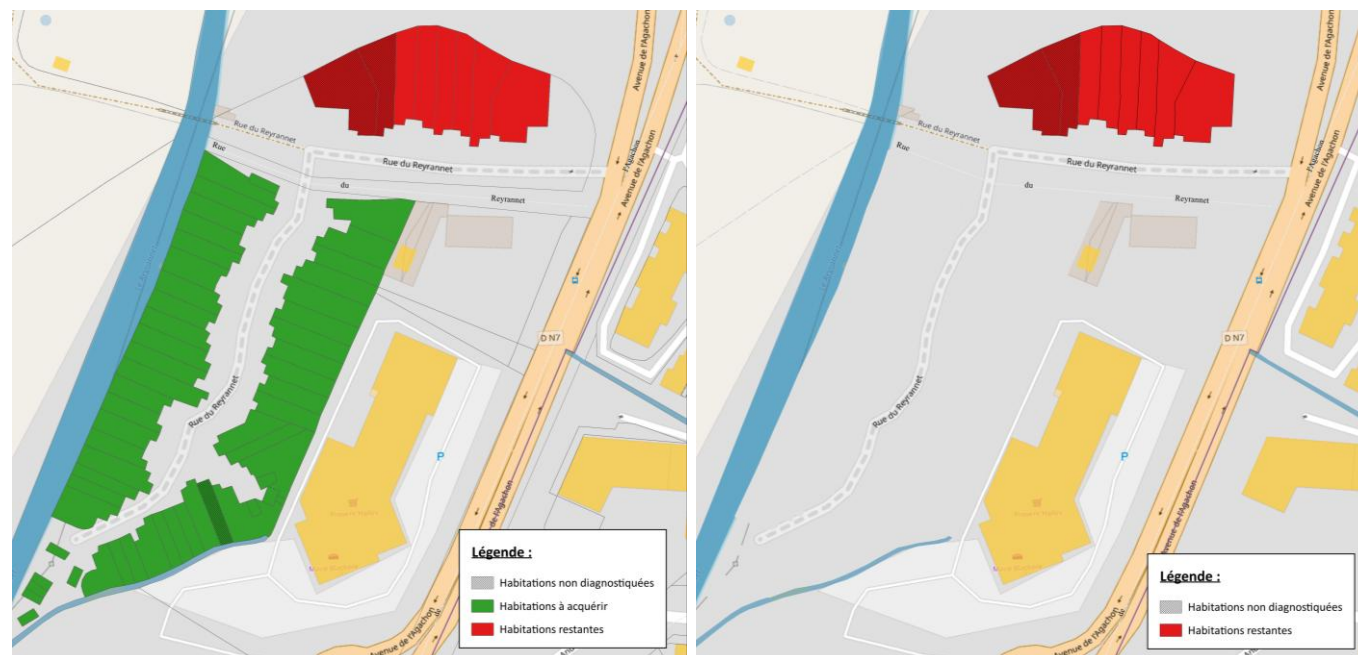
Des actions de travaux dont l'exécution se poursuivra jusqu'en 2030

Instruction du Programme d'études préalables 2026-2027

Accord du préfet pour le rachat de la totalité du bloc sud du lotissement - Intégration des acquisitions foncières de 44 logements du bloc sud du lotissement des Floralies à Fréjus.

Études structurelles et diagnostics géotechniques des habitations menés en octobre 2025 par ECAA

Le lotissement repose sur un radier général continu en béton armé de 15 cm d'épaisseur, reliant structurellement plusieurs habitations mitoyennes. Toute modification locale (découpe, démolition partielle) peut provoquer des désordres sur les bâtiments voisins (fissurations, tassements différentiels).



État initial

État projeté

Acquisitions foncières portées par la ville de Fréjus

Acquisition des 44 logements (bloc sud)	13 800 000 €
Démolition des biens acquis	1 540 000 €
Actes fonciers et frais administratifs	1 104 000 €
Diagnostics avant démolition	110 000 €
TOTAL	16 554 000 €

Répartition financière :

- 25 % Commune de Fréjus
- 25 % Estérel Côte d'Azur Agglomération
- 50% FPRNM

- Les montants qui n'auraient pas pu être engagés dans le PEP seront repris dans le PAPI qui suivra.
- Acquisitions amiables. En cas d'échec ou d'impossibilité d'accord, une procédure réglementaire pourra être envisagée, incluant le recours à une DUP"

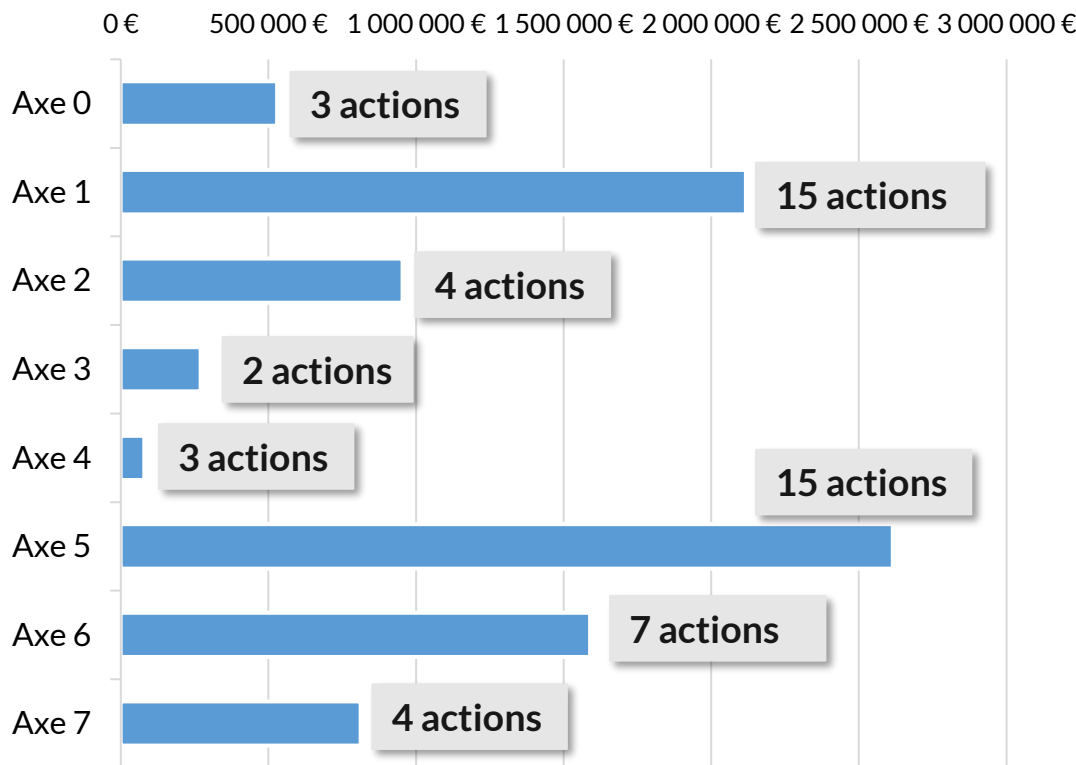
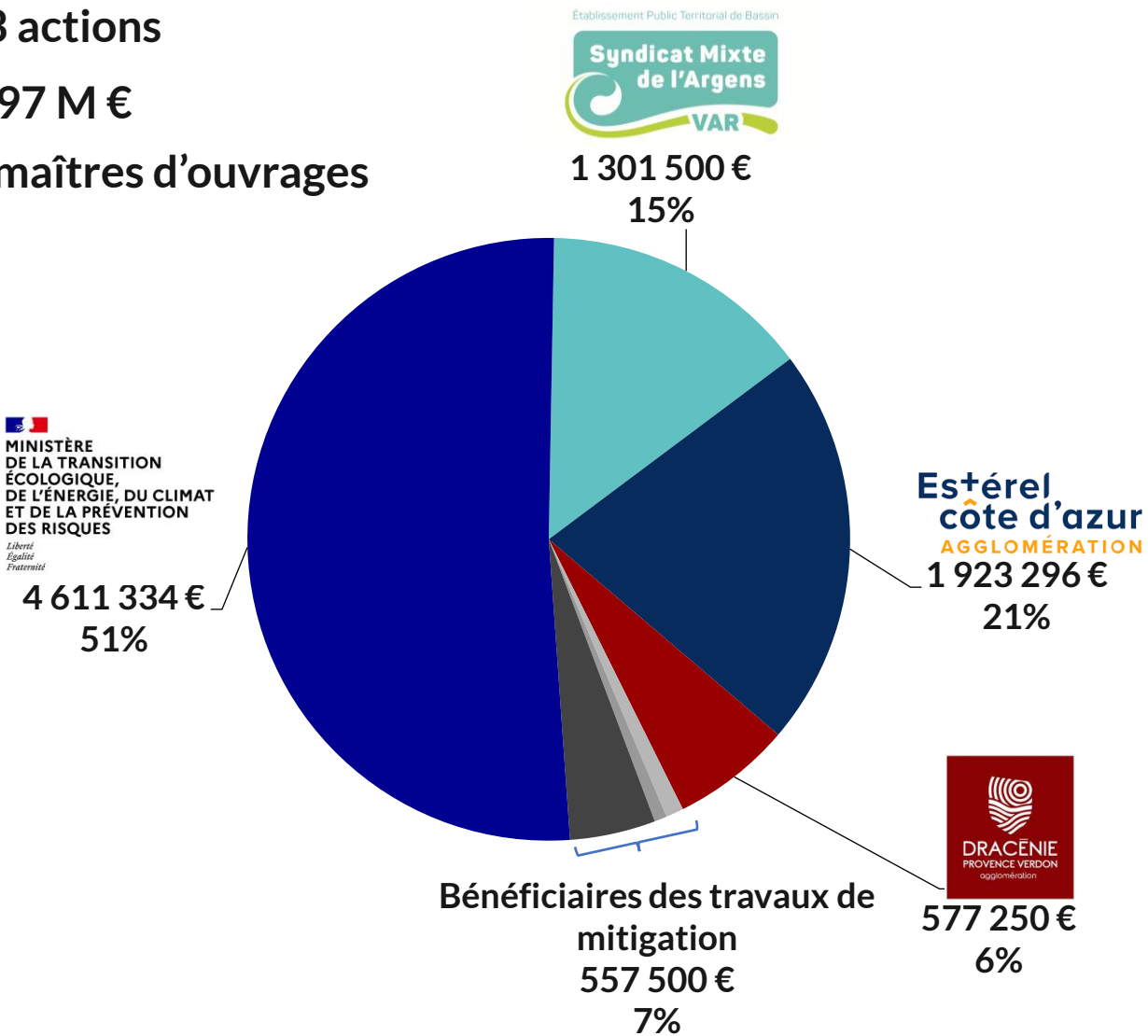
Instruction du Programme d'études préalables 2026-2027

Dépôt le 1^{er} août 2025

53 actions

8,97 M €

4 maîtres d'ouvrages



Instruction du Programme d'études préalables 2026-2027

PEP amendé

54 actions

25,5 M €

5 maîtres d'ouvrages

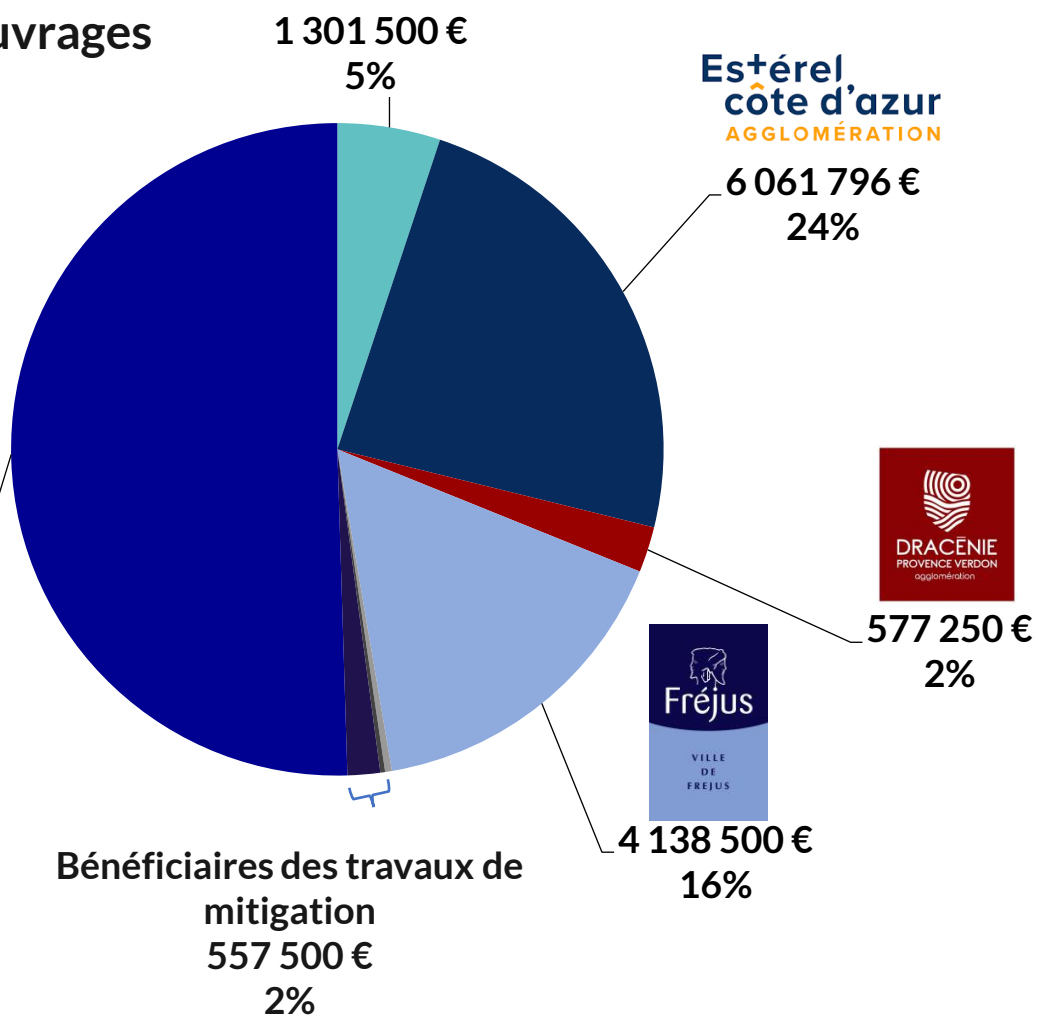
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Établissement Public Territorial de Bassin
**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

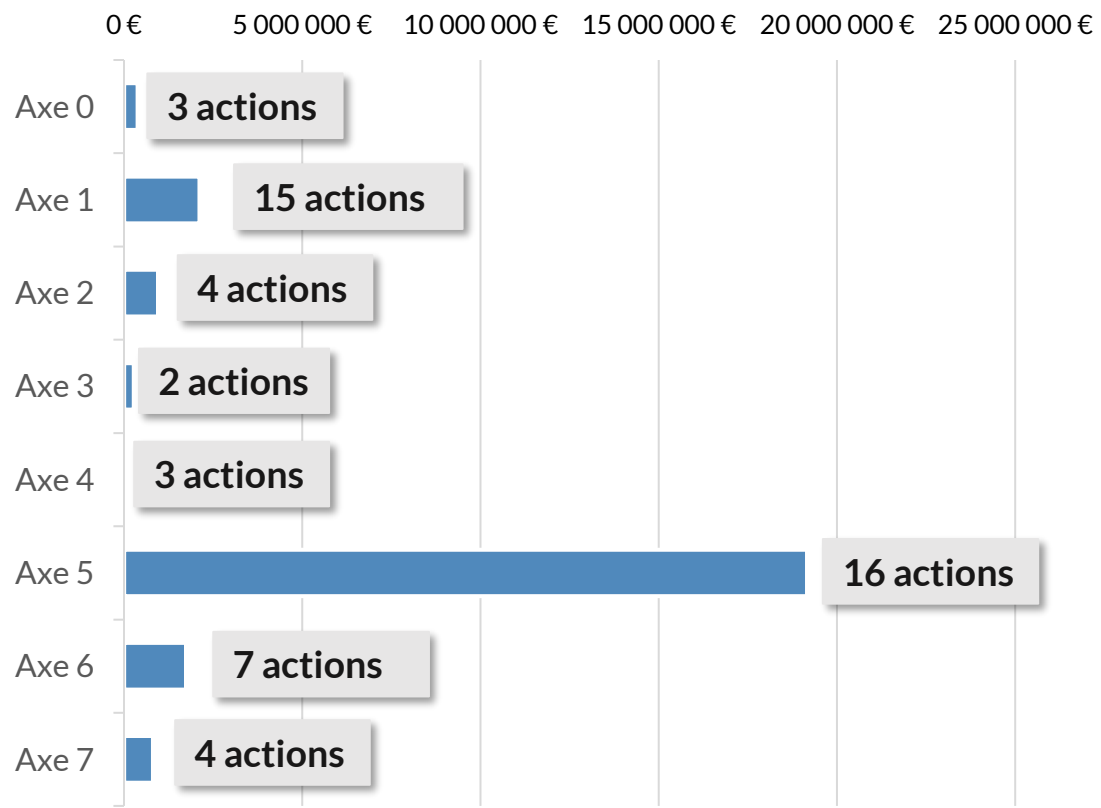
**Estérel
côte d'azur**
AGGLOMÉRATION

DRACÈNE
PROVENCE VERDON
agglomération

Fréjus
VILLE
DE
FREJUS



Établissement Public Territorial de Bassin
**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR



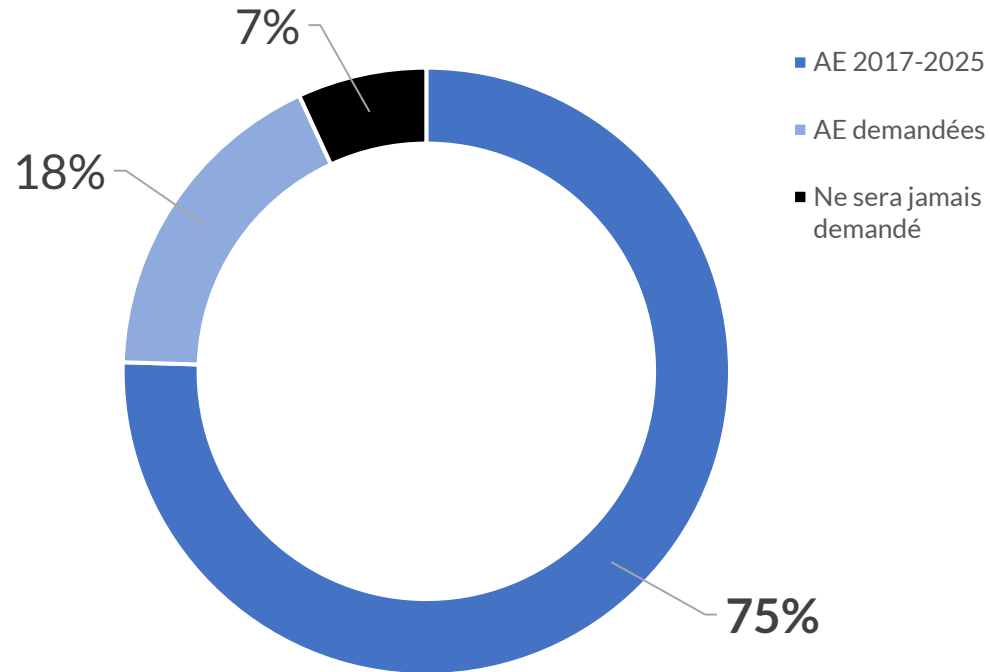
Etat d'avancement financier (FPRNM) du PAPI (2016-2025)

Contribution totale FPRNM prévue : 40 395 494,68 €

Établissement Public Territorial de Bassin



Autorisations d'engagement 30,5 M €



Chiffres clés

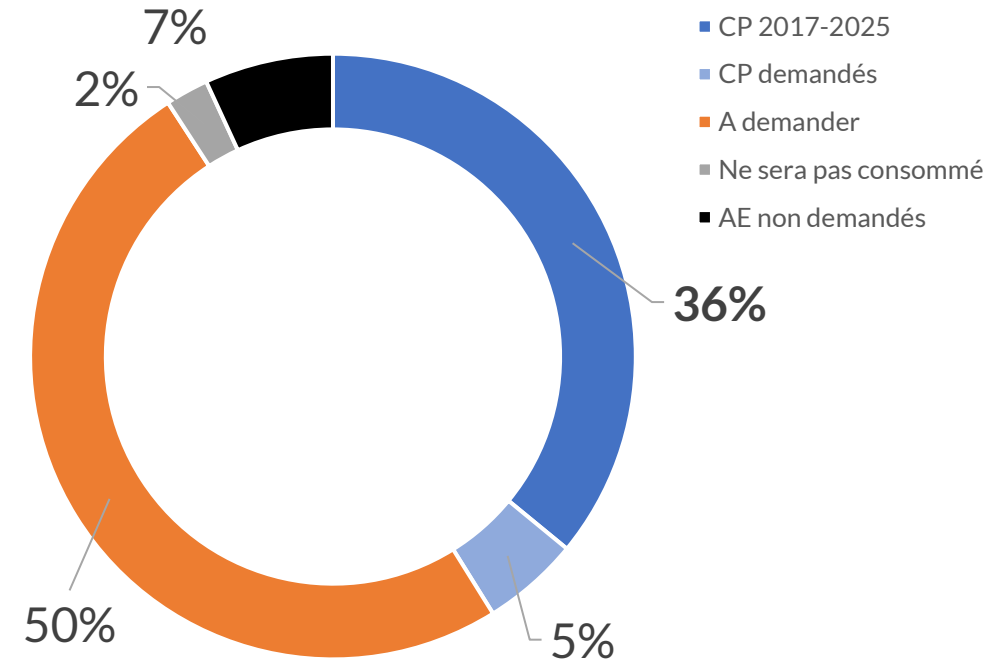
Reçu en 2025 : 5,7 M€

Prévision de 93% d'engagement financier en 2026

-Demandes en attente d'engagement : 7,1 M€

-Subventions non demandées : 2,8 M€

Crédits de paiement 14,5 M €



Chiffres clés

Reçu en 2025 : 1,8 M€

-Demandes en attente de paiement : 2 M€

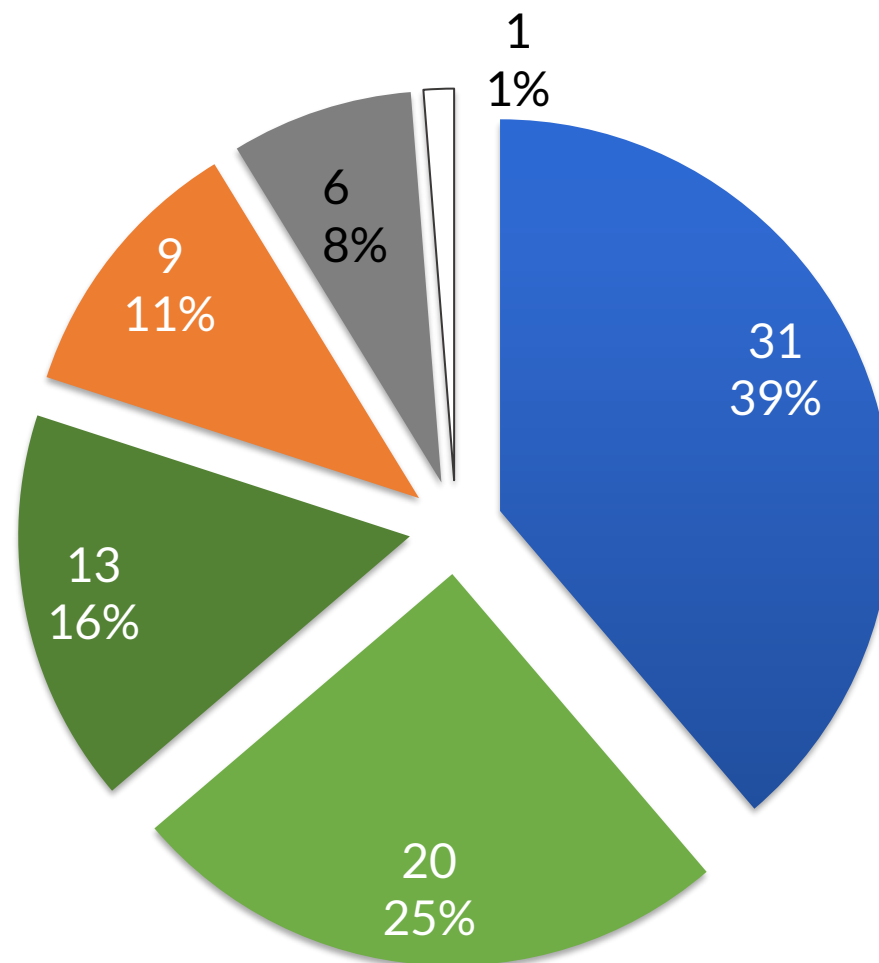
-A demander : 20 M€

-CP non demandés sur AE engagées d'opérations terminées au 15/12 : 0,9 M€

Etat d'avancement technique du PAPI (2016-2025)

Avancement des actions du PAPI Argens et côtiers de l'Esterel
au 15 décembre 2025

- Terminées
- Engagées
- Pluriannuelles
- Non engagées
- Abandonnées
- Pour mémoire



**Engagement
technique
80%**

*Prévision de 91% d'engagement
technique à la fin de l'exécution
des actions du PAPI*

2

Acculturation et actions des premiers axes

Actions d'acculturation

Poursuivre et développer la sensibilisation des scolaires à l'échelle du PAPI

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

2017

2022

2025 2026

**PAPI : Classes Risque Inondation (RIA)
2017-2025**

MOA : Département du Var
Territoire : Bassin versant de l'Argens
Thématique principale : **Risque inondation**

Classes ciblées : CE2 à la 5^{ème}

Effectif : 30 classes/an



LE DÉPARTEMENT

**PEP : Classes Argens
2026-2028**

MOA : SMA

Territoire : Bassin versant de l'Argens
Thématiques principales : **Risque inondation, fonctionnement du fleuve Argens et de ses affluents**

Classes ciblées : CE1 au CM2

Objectif : 30 classes/an

FA : 260 000 € TTC 2026 à 2028

→ 80% FPRNM

Etat d'avancement :

- Convention de partenariat avec l'Education nationale en cours de signature
- Marché en cours de consultation
- Mai : Appel à projet pour l'année scolaire 2026-2027

**Contrat de rivière : Classes Nartuby
2022-2026**

MOA : SMA

Territoire : Bassin versant de la Nartuby
Thématique principale : **Fonctionnement d'un cours d'eau méditerranéen**

Classes ciblées : CE1 au CM2

Effectif : 8-9 classes/an

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

**CONTRAT
DE RIVIÈRE
NARTUBY**

Établissement Public Territorial de Bassin

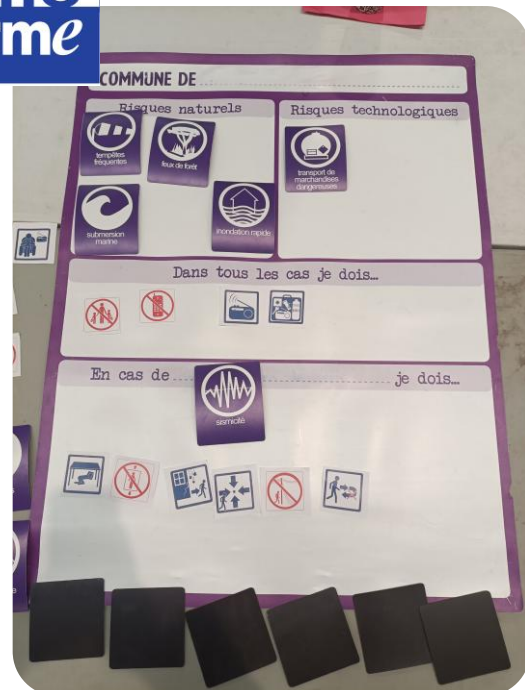
**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

Actions d'acculturation

Comité technique sensibilisation des scolaires du 9 décembre 2025

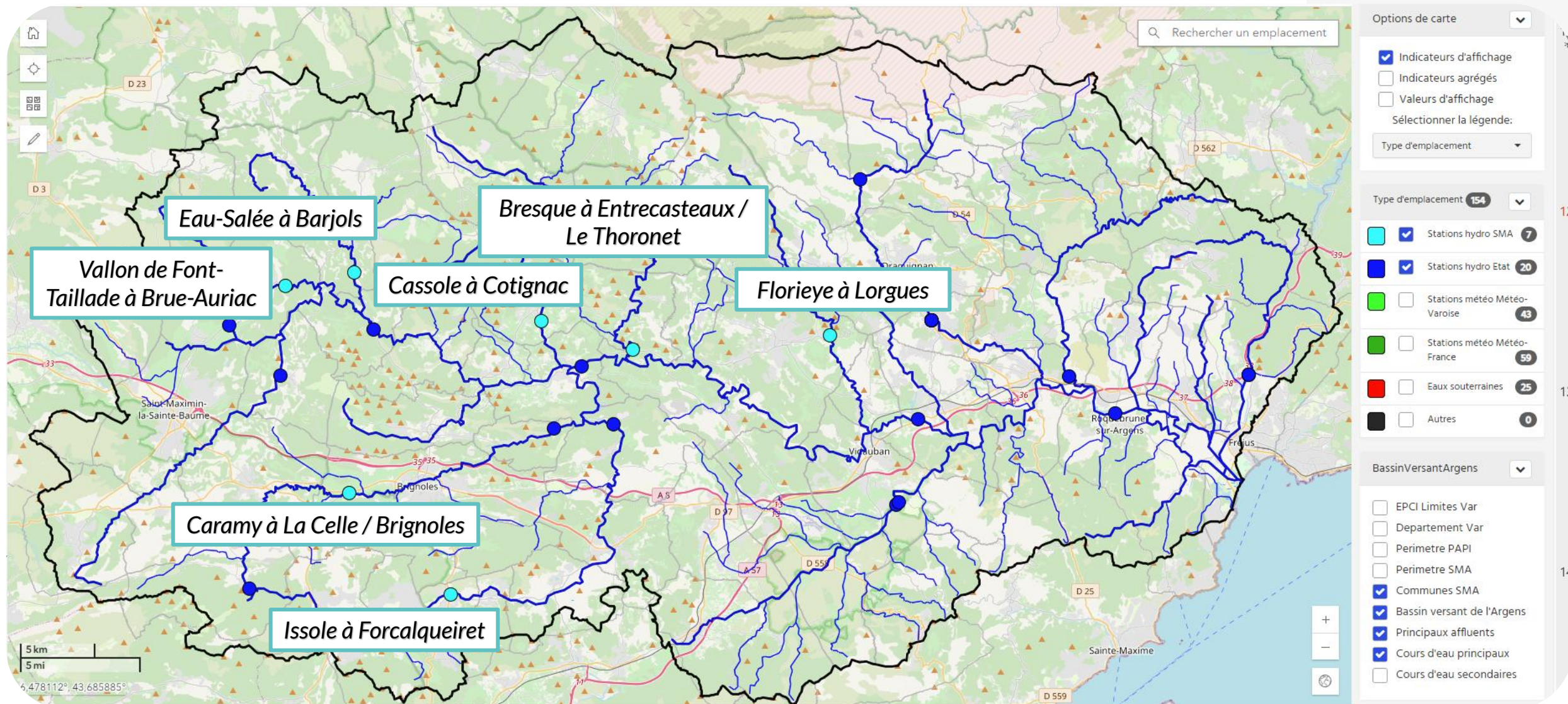
Un comité technique dédié pour

- Coordonner les des démarches en cours pour différents niveaux
- Partager les supports ou vecteurs de communication existants ou qui seront développés dans le PEP ou le PAPI



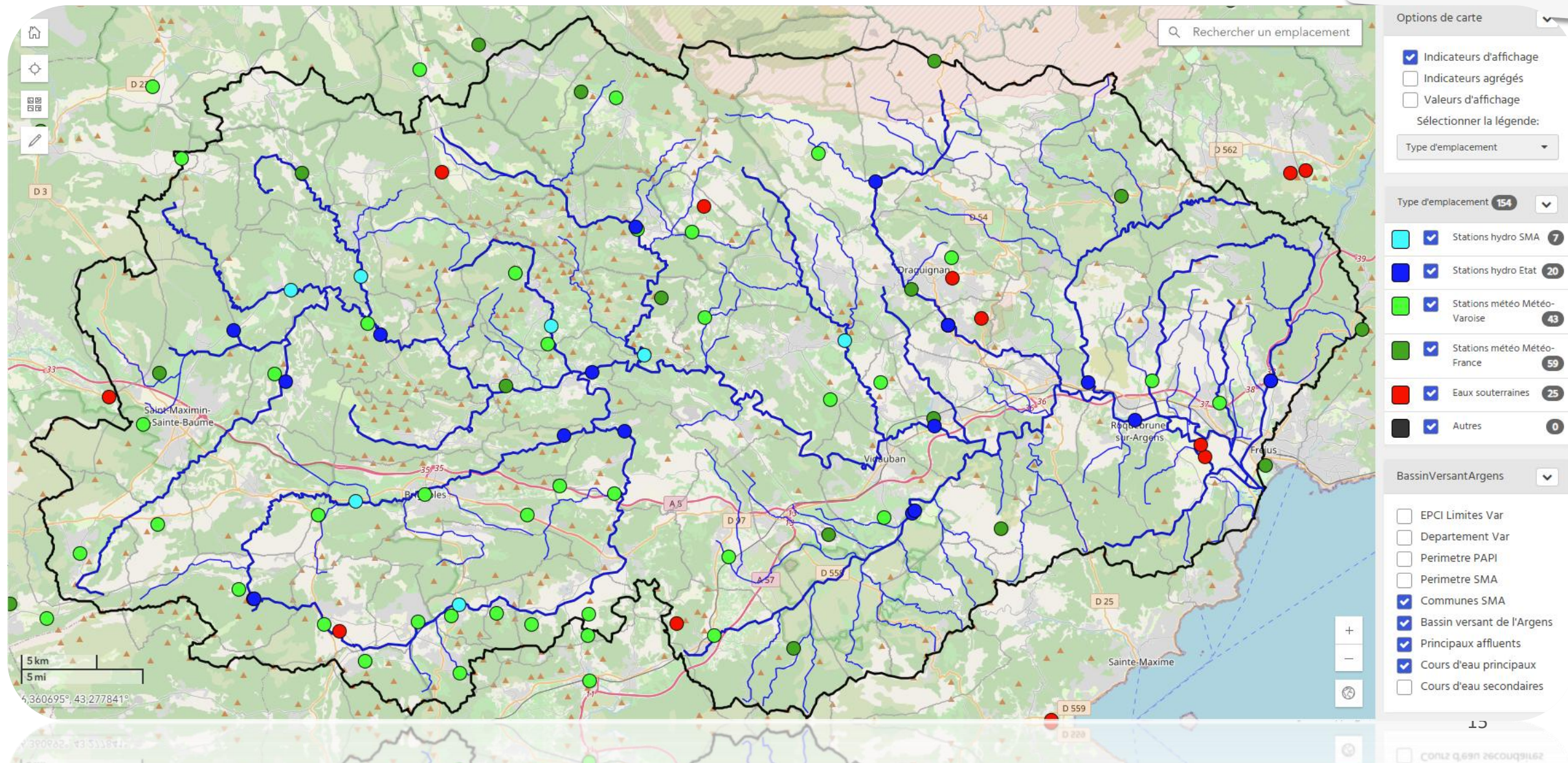
Surveillance et prévision des crues

Installation de 7 stations complémentaires de suivi du cours d'eau



Surveillance et prévision des crues

Intégration stations hydrométriques DREAL, pluviométriques Météo France et Météo-varoise, stations de suivi des eaux souterraines dans le superviseur en cours de test

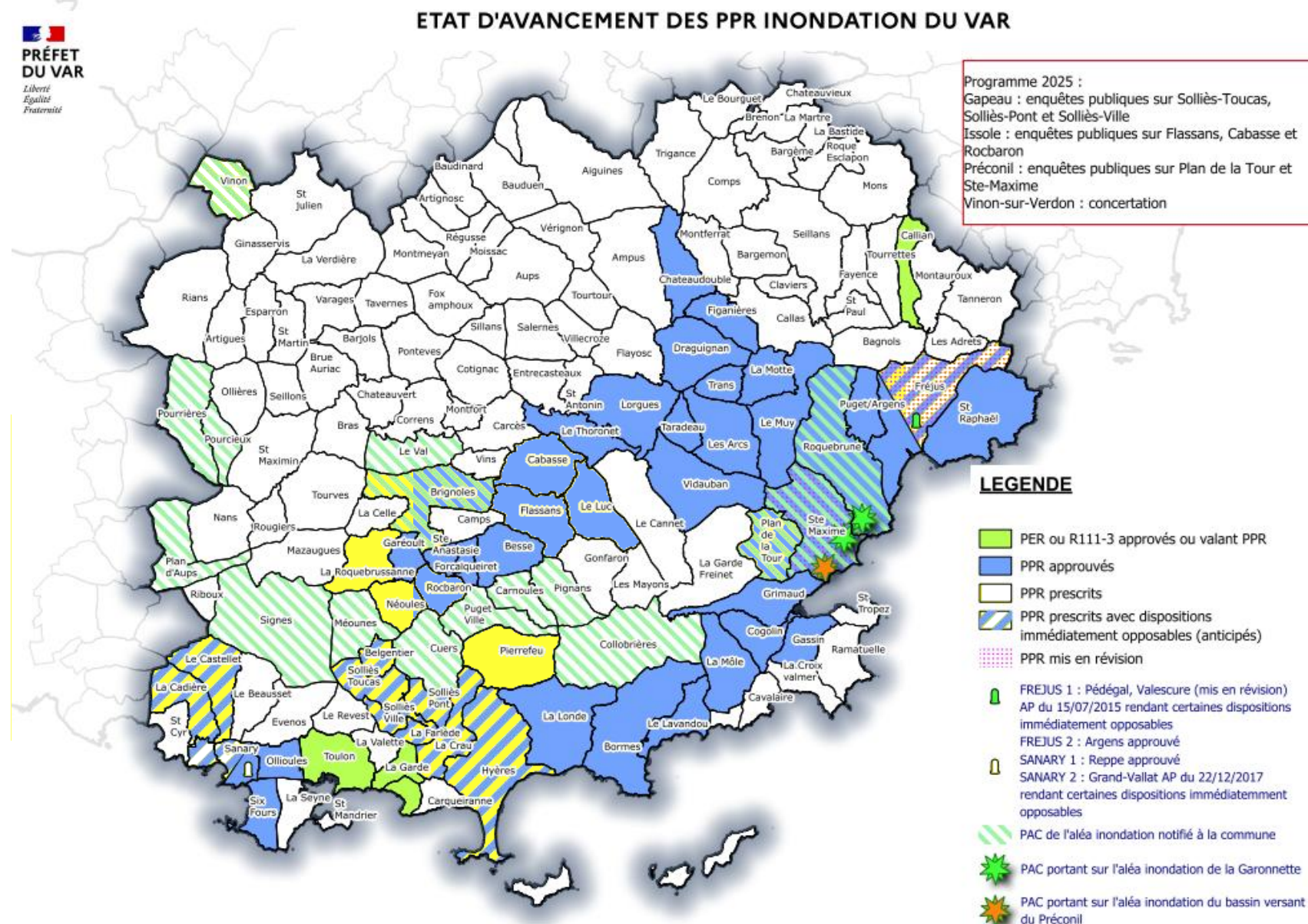


Intégration du risque dans les documents d'urbanisme

Avancement des PPRi de l'Issole

Objectif 2025 atteint

- 7 PPRi approuvés:
 - Garéoult
 - Sainte Anastasie
 - Besse -sur-Issole
 - Forcalqueiret
 - Cabasse 28/07/25
 - Flassans-sur-Issole 08/09/25
 - Rocbaron 17/11/2025
- 2 PPRi prochainement approuvés:
 - Néoules
 - La Roquebrussanne



Lutte contre les remblais en zone inondable

Suite au travail collaboratif entre la chambre d'agriculture, la DDTM, les parquets de Draguignan et de Toulon,

Un contrat partenarial a été signé le 22 avril 2025 par les procureurs de la République du tribunal judiciaire de Draguignan et du tribunal judiciaire de Toulon, le président de l'association des maires du Var et le président de l'association des maires ruraux du Var.

Ce contrat cible en priorité la préservation :

- des zones agricoles,
- des zones naturelles,
- et des zones dans lesquelles les occupants s'exposent à des risques naturels.

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Urbanisme/Contentieux-penal-de-l-urbanisme/Lutte-contre-la-cabanisation/Contrat-partenarial-de-lutte-contre-la-cabanisation>



AGRICULTURE Ils ne baissent pas les bras face au dévoiement des terres cultivables à Roquebrune. Devant le préfet, le collectif Préserveons la vallée de l'Argens plaidera pour la création d'une instance dédiée, compétente et forte.

Cabanisation : les paysans réclament une stratégie

PAR PIERRE PANCHOUT / PPANCHOUT@NICEMATIN.FR

À LA SUITE des inondations de mars 2024 le préfet du Var d'août, Philippe Mahé, s'était rendu au chevet des agriculteurs de Roquebrune. L'occasion pour les cultivateurs de la vallée de l'Argens d'exposer les dégâts subis mais aussi et surtout de souligner, documentés à l'appui, les effets produits par les nombreuses installations illicites à proximité du lit de l'Argens : emblâces formés par des caravanes emportées, pneus, hydrocarbures et autres matières polluantes charriés par les flots ou encore digues de remblais aggravant la submersion des parcelles voisines.

« Si on veut garder l'agriculture, il faut rééquilibrer la balance »
Si le représentant de l'État avait affiché sa « révolte » face à ces comportements et assuré de sa volonté d'agir, les exploitants agricoles du collectif Préserveons la vallée de l'Argens attendent toujours des mesures d'un pied ferme et commencent à s'impatienter.

« Le soutien en paroles est présent mais la traduction en actes se fait attendre », regrette Maxime Rotureau, maraîcher de la Vallée d'Horrière. « Pour nous, la pilule est dure à avaler lorsque nous faisons face à des inondations de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes alors que nos voisins montent des affaires illicites et augmentent plus lucratives en toute impunité », ajoute Maxime Commarmond, également maraîcher bio. Lundi prochain et appuyés par le maire Jean Cayron, des représentants du collectif iront faire entendre leur voix dans le bureau du nouveau préfet, Simon Balle. Avec l'objectif de battre le rappel concernant leur problématique, mais pas seulement. « Nous voulons également être force de proposition. Ce que nous souhaiterions, c'est qu'une instance soit créée pour superviser ce dossier avec une vision d'ensemble et surtout une stratégie sur le long terme », détaillent les membres du Préserveons la vallée de l'Argens. « Si la réponse est que

l'on souhaite garder une agriculture dans cette plaine, alors il faut rééquilibrer la balance pour favoriser les installations d'agriculteurs d'un côté et entraver les usages illicites de l'autre ».

« D'abord, partir des débouchés que l'on souhaite nous donner »

Les agriculteurs espèrent ainsi et notamment que les règles en matière d'urbanisme soient assouplies pour leur permettre d'édifier des habitations surélevées en zones inondables où encore obtenir une vigilance démultipliée des services compétents pour empêcher les raccordements à l'eau et l'électricité de parcelles qui ne sont manifestement pas vouées à une activité agricole.

Et les cultivateurs d'appeler de leurs vœux l'élaboration d'une stratégie de longue haleine. « Pour arriver à mettre en place des mesures efficaces, nous pensons qu'il faut d'abord élaborer un programme qui partirait des débouchés que l'on souhaite donner à

l'agriculture du territoire pour établir un nombre d'exploitants et d'hectares de terres à mettre en culture dans la plaine. Car cultiver la terre, c'est un investissement sur le long terme. Et comme la nature a horreur du vide, tant qu'il y aura de nombreuses terres non-exploitées dans la Vallée de l'Argens, il y aura des personnes pour se saisir de l'opportunité de les dévoyer ».

Un dixième de la vallée déjà dévoyé

Le collectif Préserveons la vallée de l'Argens vise à lutter contre le phénomène de cabanisation de la plaine à Roquebrune. C'est-à-dire sauvegarder ces parcelles agricoles peu à peu grignotées par des usages aussi multiples qu'illicites : caravaning, installation d'habitations légères, déversement et enfouissement de déchets de BTP ou encore activités annexes (garages mécaniques notamment) usant de produits nocifs pour les sols.

Selon le collectif, plus de 130 hectares de terres cultivables ont été dévoyés au cours des dernières années à Roquebrune, soit 20 % de la surface agricole de la commune. L'agglomération a calculé pour leur part que 446 parcelles représentant 170 hectares sont concernées sur les communes de Fréjus, Puget et Roquebrune. Soit 10 % de la surface agricole totale de la vallée cabanisée.

var-matin
VENDREDI 31 OCTOBRE 2025

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

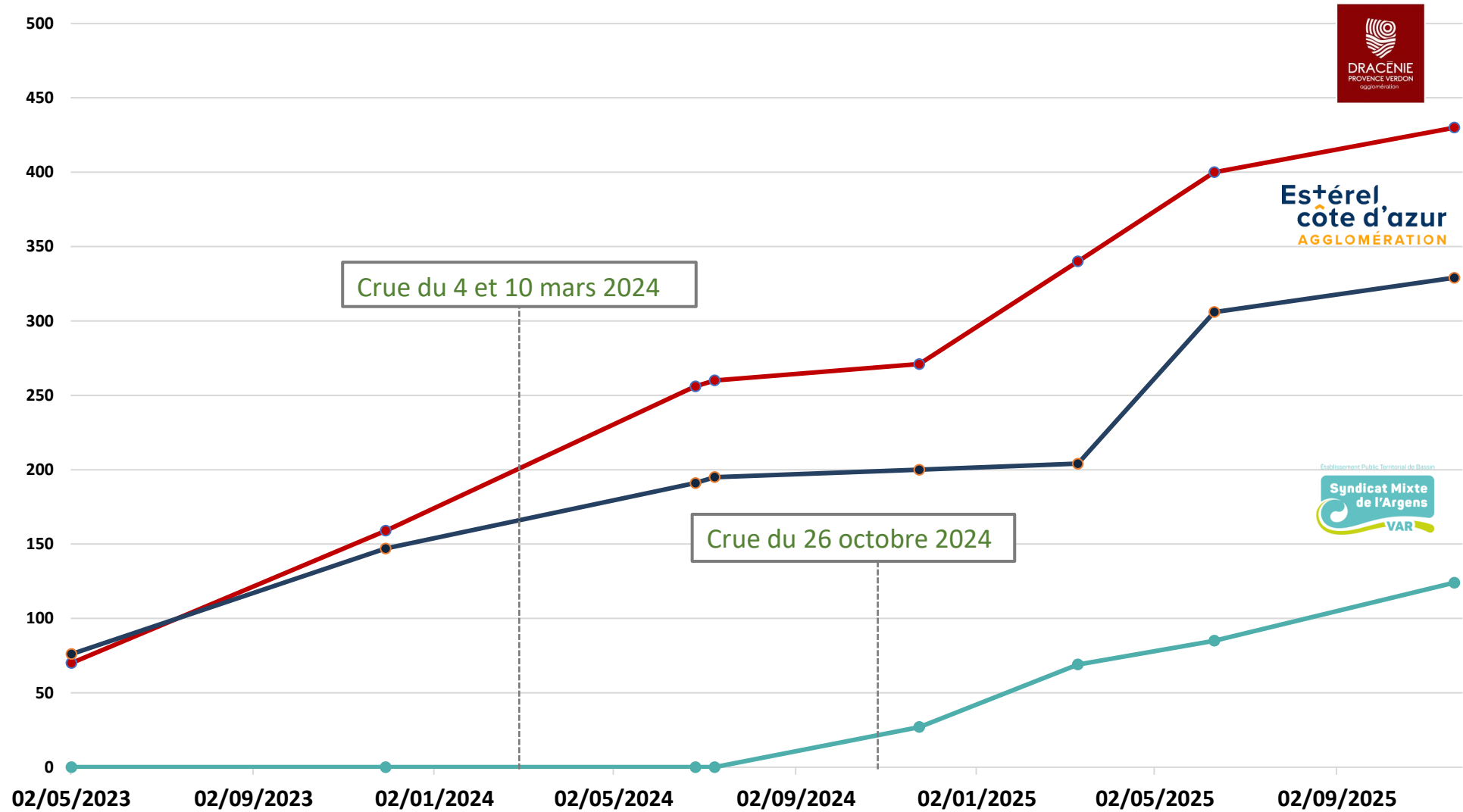
3

Axe 5 : réduction de la vulnérabilité

Réduction de la vulnérabilité

Avancement des dispositifs de protection des habitations

Diagnostics -habitations et biens mixtes (PAPI)



Diagnostics réalisés : 430
Dossiers déposés : 27
Nombre de travaux réalisés : 11

Diagnostics : 326
Dossiers déposés : 38
Dossiers éligibles : 33
Travaux réalisés : 13

Diagnostics : 124
Dossiers déposés : 13
Travaux réalisés : 5

**En moyenne : 2.5% à 4 %
des diagnostics donnent
lieu à des travaux**

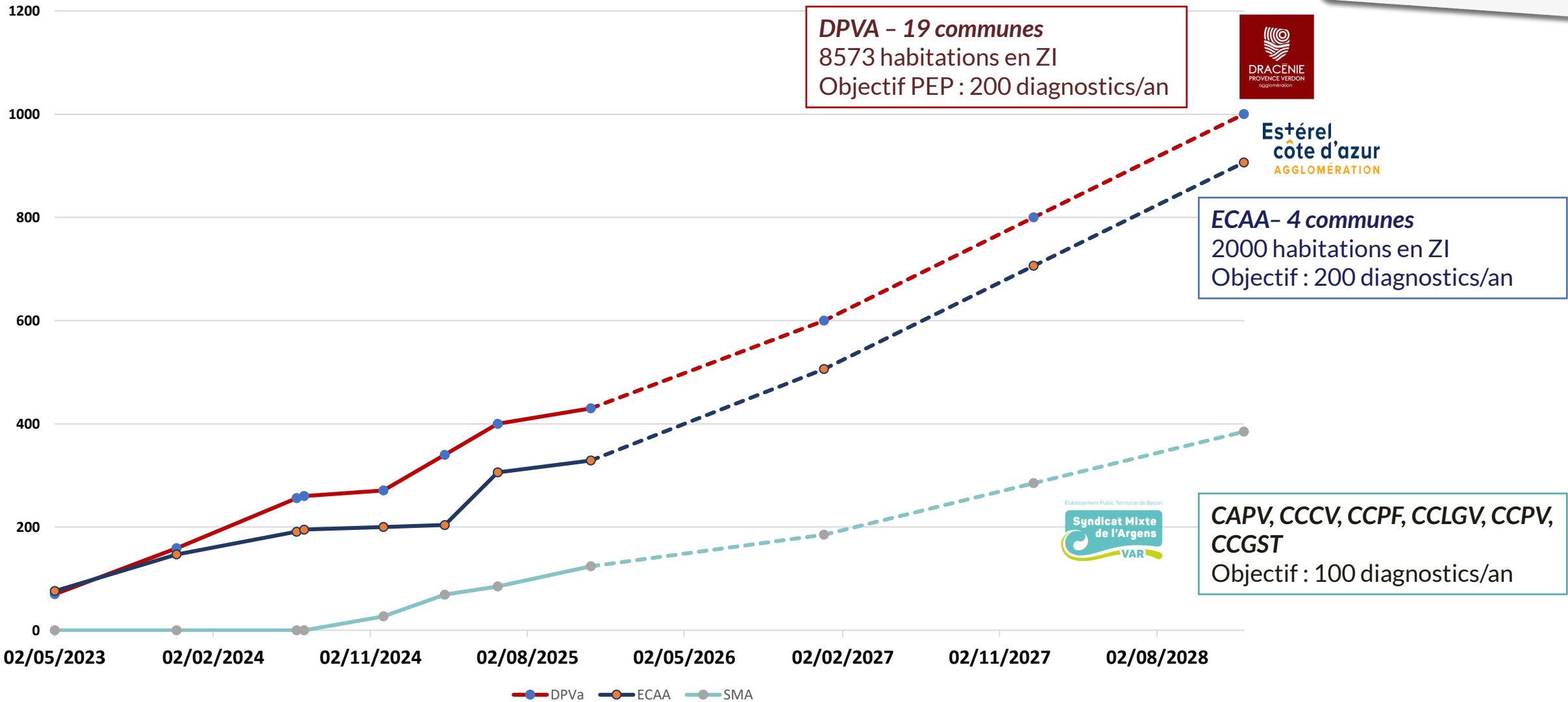


Réduction de la vulnérabilité

Avancement des dispositifs de protection des habitations



Projection des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (PAPI/PEP)



ALABRI en Basse vallée (ECAA)

326 diagnostics réalisés depuis 2022 :

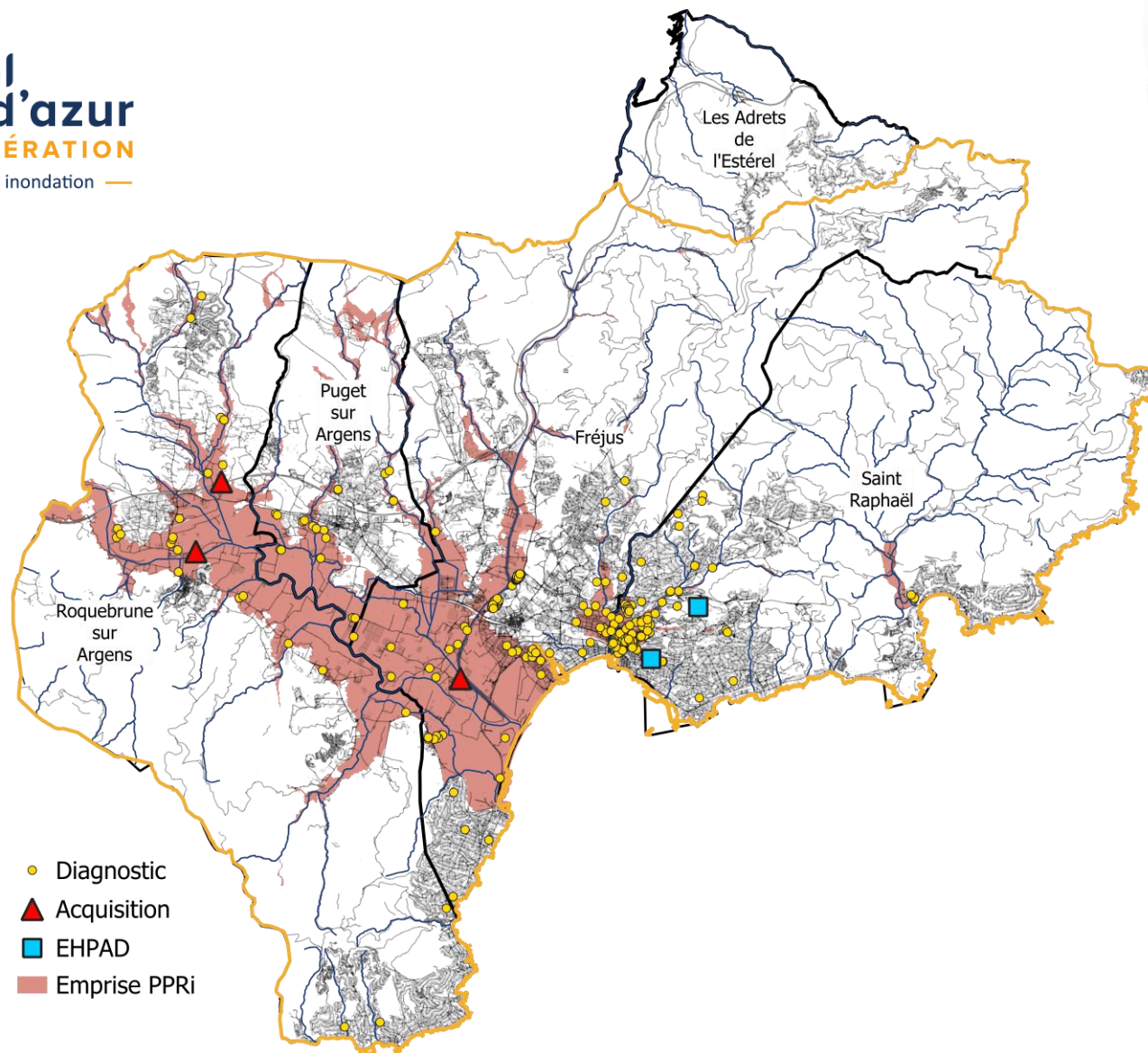
- 141 sur Fréjus
- 18 sur Puget-sur-Argens
- 27 sur Roquebrune-sur-Argens
- 140 sur Saint-Raphaël
- dont 2 EHPAD

38 dossiers de travaux :

- 20 en cours d'instruction
- 13 clos (subventions versées)
- 5 refusés

3 dossiers d'acquisitions

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION
— Prévention inondation —

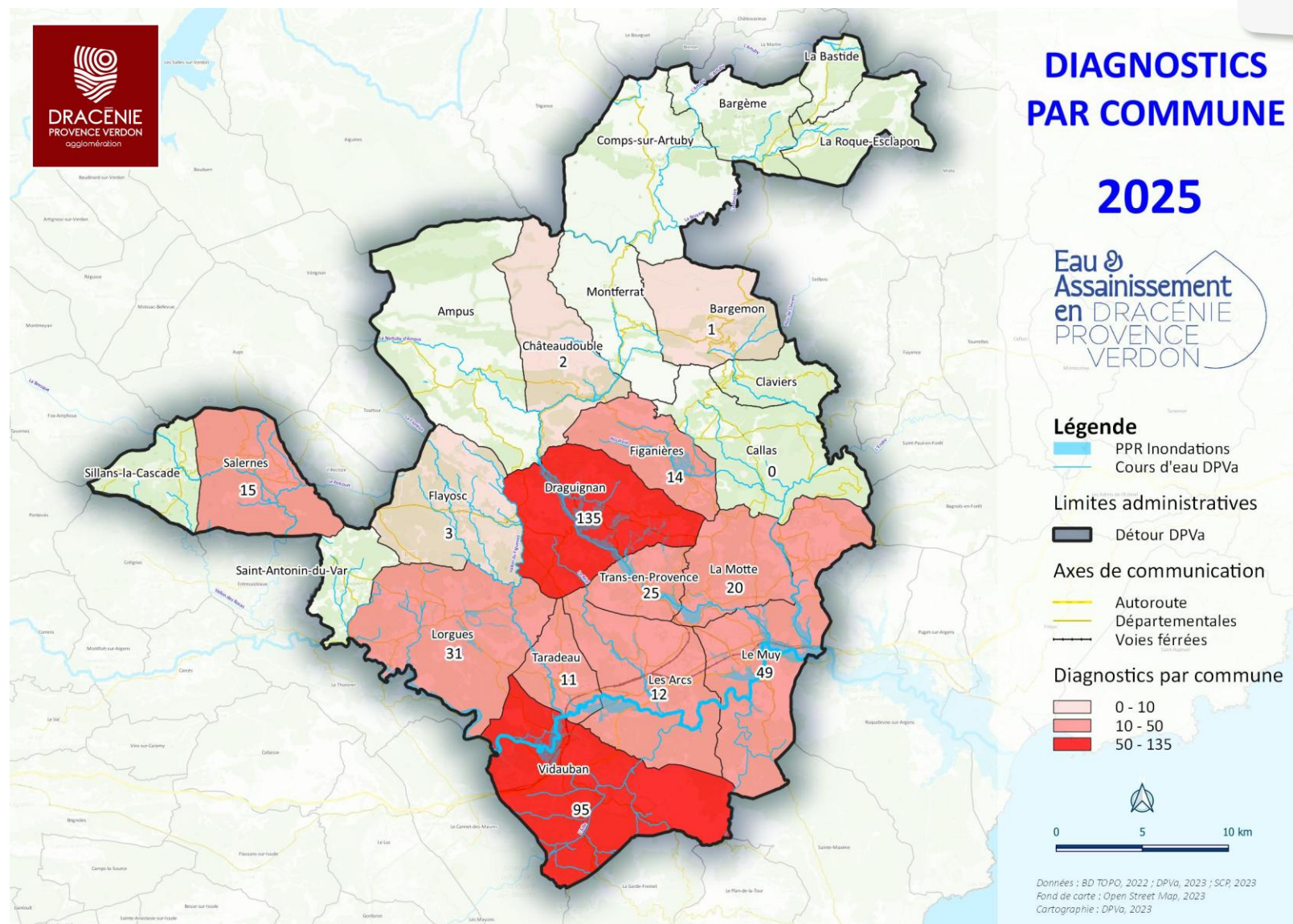


430 diagnostics réalisés depuis 2022

27 dossiers de travaux :

- 10 en cours d'instruction
- 11 clos (subventions versées)
- 6 refusés

2 dossiers d'acquisitions:
1 accepté et 1 refusé



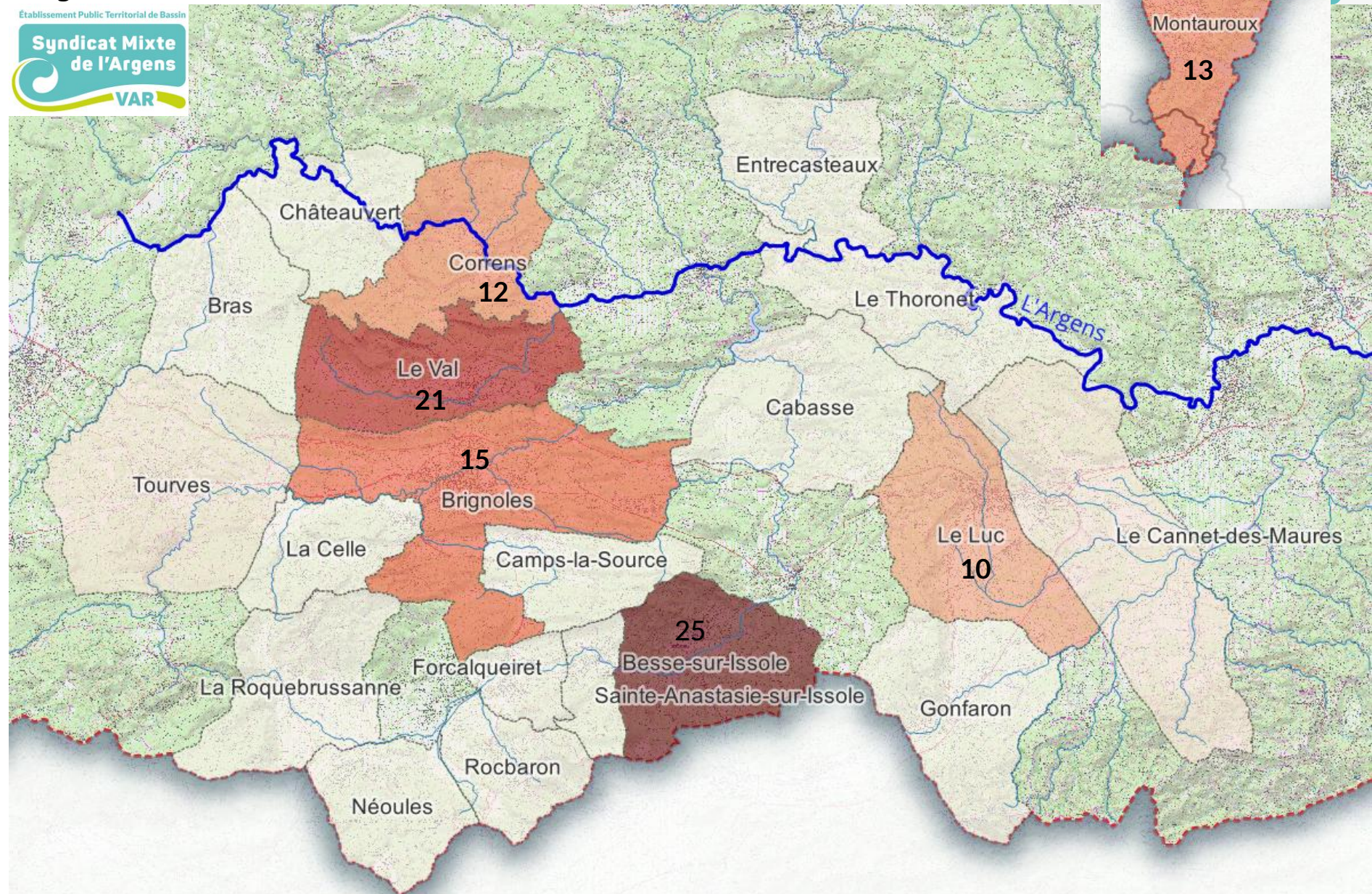
ALABRI (CAPV, CCCV,CCPF,CCLGV,CCPV)

124 diagnostics réalisés, en majorité :

- CAPV : 62
- CCCV : 36
- CC PF : 13

13 dossiers de travaux :

- 8 en cours d'instruction
- 4 en attente de versement
- 1 clos (subventions versées)

Diagnostics réalisés

Réduction de la vulnérabilité des entreprises

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var



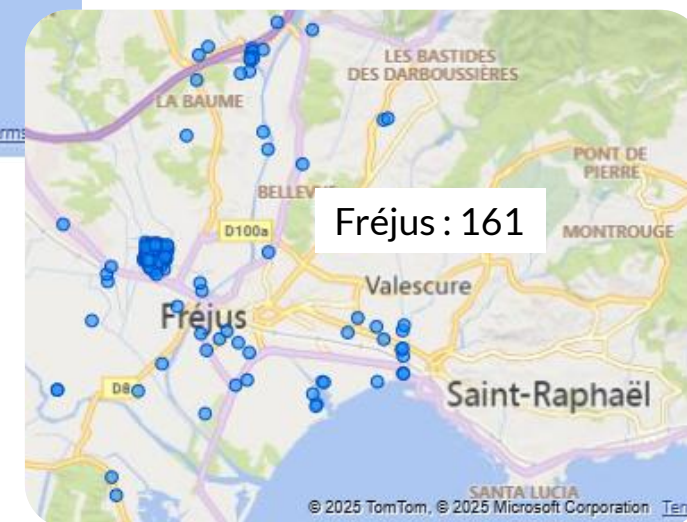
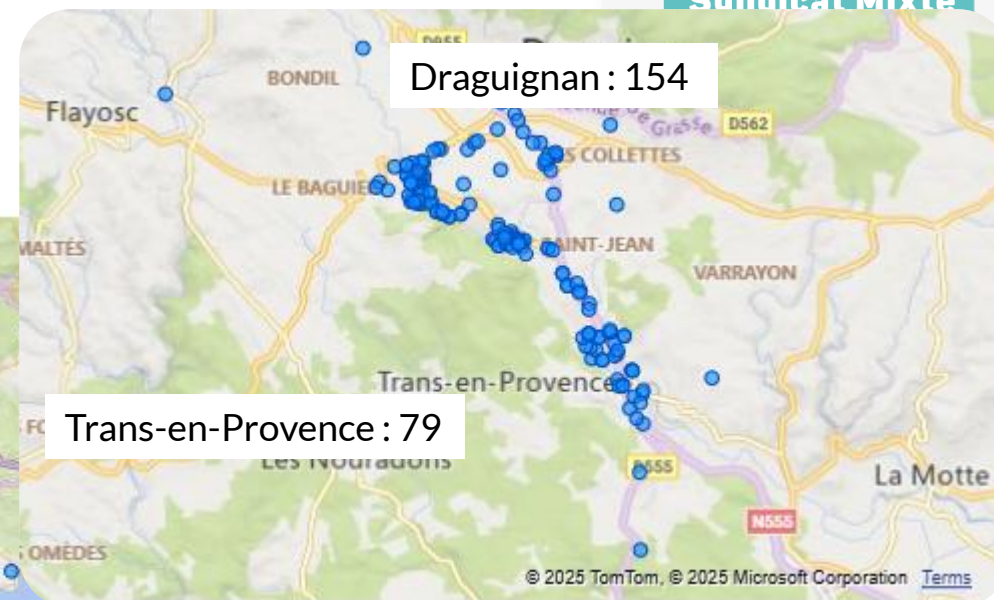
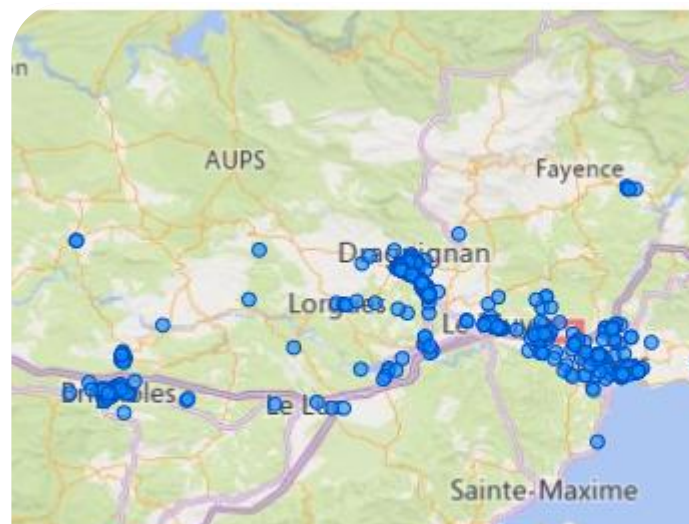
Depuis 2019, dans le cadre de l'action 29

- 853 entreprises sensibilisées
- 240 autodiagnostic dont 5 en 2025
- 85 RDV sur site dont 6 en 2025
- 37 diagnostics complets

7 dossiers de travaux :

- 6 en cours d'instruction
- 1 clos (subventions versées)

Entreprises sensibilisées



Réduction de la vulnérabilité des activités agricoles

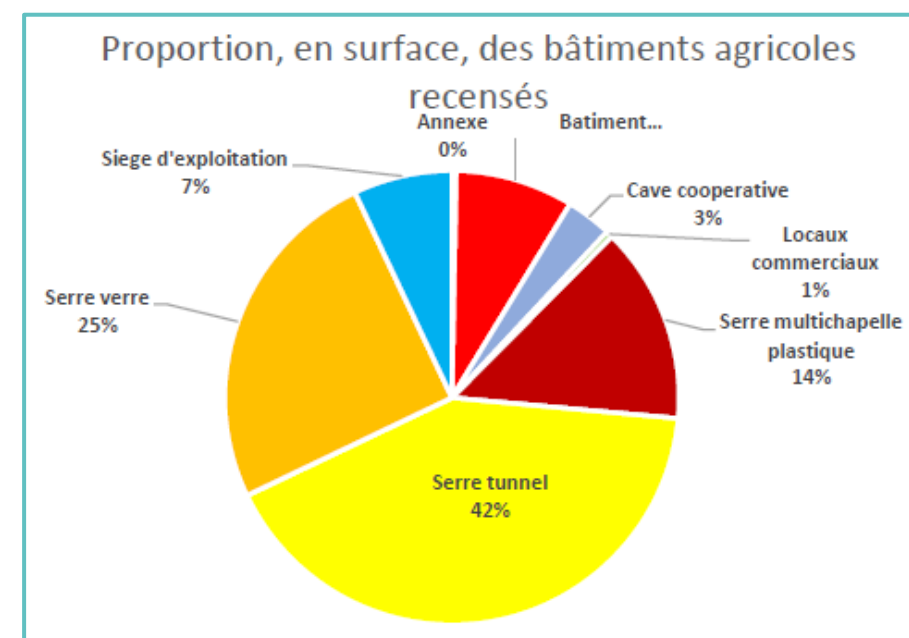
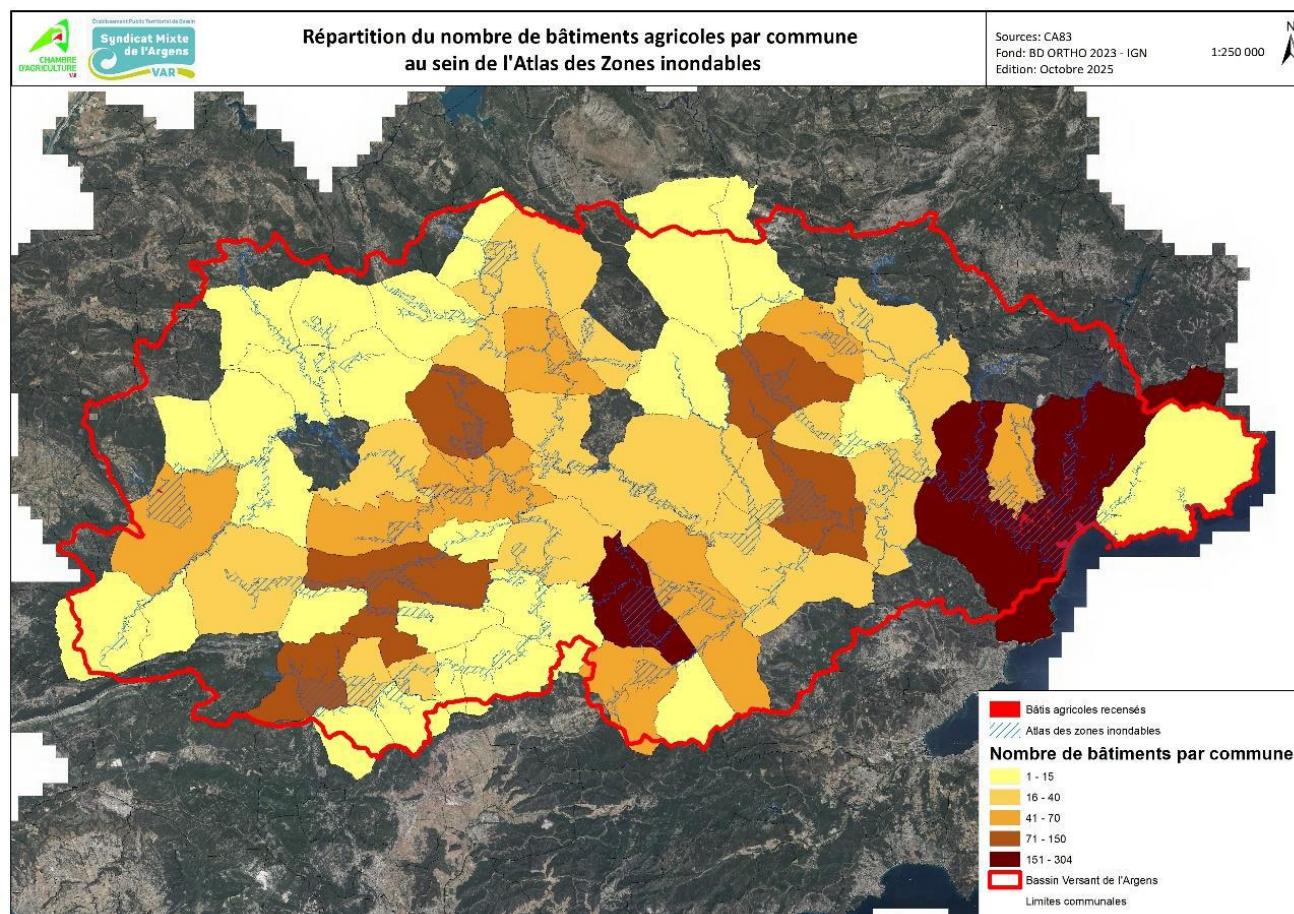
Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la prévention des inondations des exploitations

Qualification des sièges d'exploitations et bâtiments agricoles en zone inondable

Les bâtis agricoles recensés sont les plus nombreux sur les communes de Fréjus, Roquebrune sur Argens et Le Luc



116,6 ha de bâtiments agricoles en zone inondable (AZI)



- La majorité des bâtiments agricoles présents sont situés en zone rouge des PPRi, soit 80 ha.
- Les bâtiments les plus fréquemment présents en zones rouge sont les serres

Réduction de la vulnérabilité

Difficultés rencontrées

- Des questions persistent sur l'éligibilité de certaines mesures
- Les délais d'instruction sont encore trop importants, parfois supérieurs à 8 mois
- Il existe une incompréhension de certains particuliers pour lesquels la subvention est refusée

Premières solutions à l'issue d'échanges DDTM/MOA

- Eligibilité des mesures : en 2026, à la DDTM, un travail sera réalisé sur le sujet de la Doctrine départementale qui vient expliciter l'arrêté ministériel
- Réduction des délais :
 - Une première analyse technique des dossiers sera menée par le pôle risque avant l'analyse administrative.
 - Une priorisation des dossiers sensibles sera réalisée par la DDTM avec les maîtres d'ouvrage
 - Un partage de l'avancement de l'ensemble des dossiers du PAPI a été réalisé via un fichier unique
- Une réflexion est en cours sur l'officialisation d'une réponse de l'Etat aux particuliers si la demande n'est pas acceptée

4

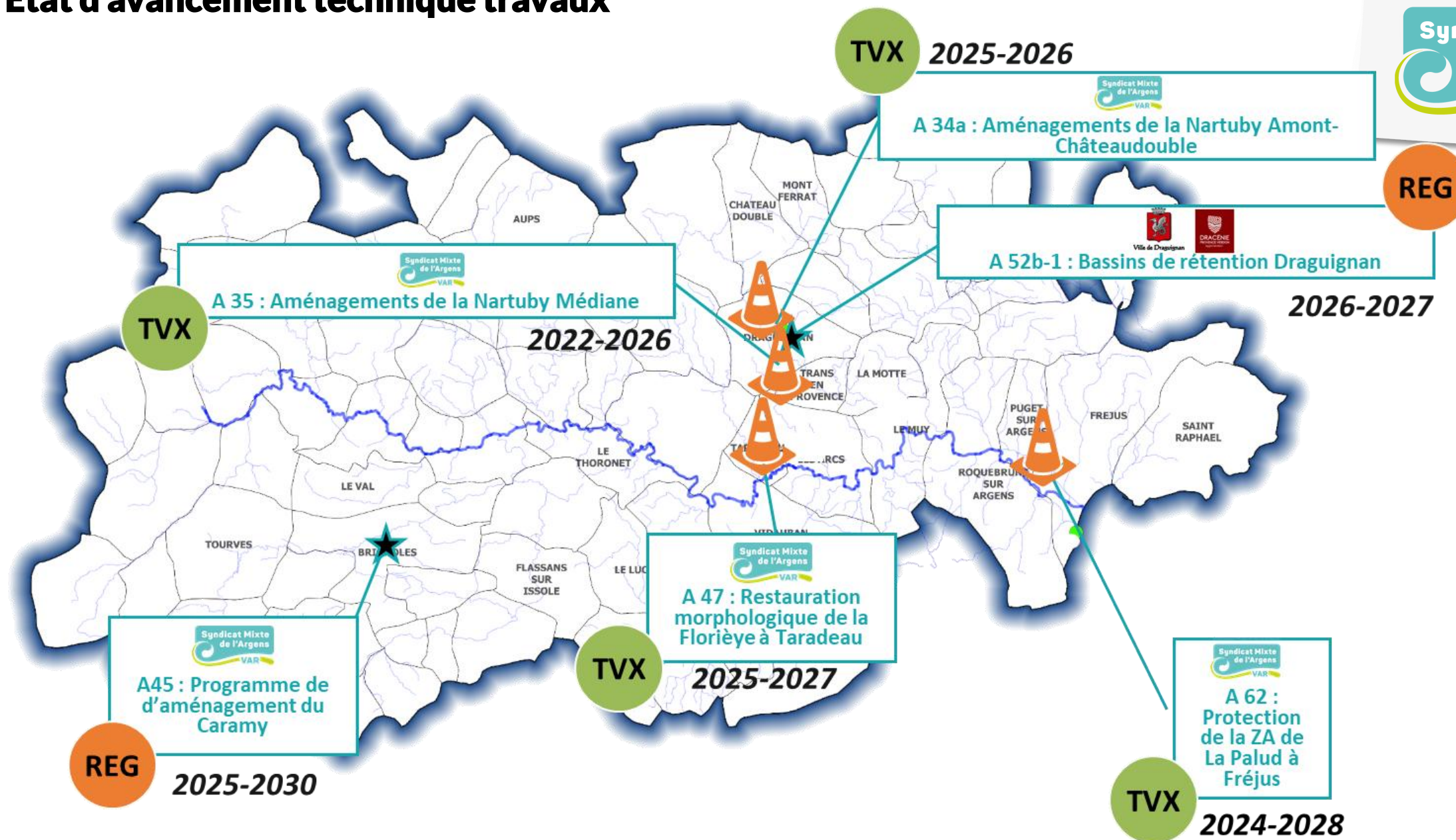
Axe 6 et 7 : Etudes et travaux

Etat d'avancement technique travaux

Établissement Public Territorial de Bassin

Syndicat Mixte
de l'Argens

VAR



A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**

VAR


2 M€ HT
(ÉTUDES + TRAVAUX + FONCIER)

Objectifs :

- Restaurer les fonctionnalités hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques de la Nartuby
- Protection des RD955 et RD51
- Sécurisation des réseaux AEP et EU

Etat d'avancement :

- Début des travaux en mars 2025
- Fin des travaux début 2026
- Dépenses prévisionnelles des travaux : 1,375 M€ HT



LES CHIFFRES CLÉS

2 KM

DE COURS D'EAU

AUGMENTATION D'ENVIRON

50 %
DE L'ESPACE DE
MOBILITÉ DU
COURS D'EAUPROTECTION DES
HABITATIONS POUR
UNE CRUE TYPE
JUIN 2010
**1 950
MÈTRES**
DE NOUVEAUX
RÉSEAUX D'EAU
POTABLE ET
D'EAUX USÉES
**2 PONTS
ET 115 M**
DE ROUTE
DÉPARTEMENTALE
CONFORTÉS
600 M
DE BERGES RESTAURÉES
EN GÉNIE VÉGÉTAL

A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

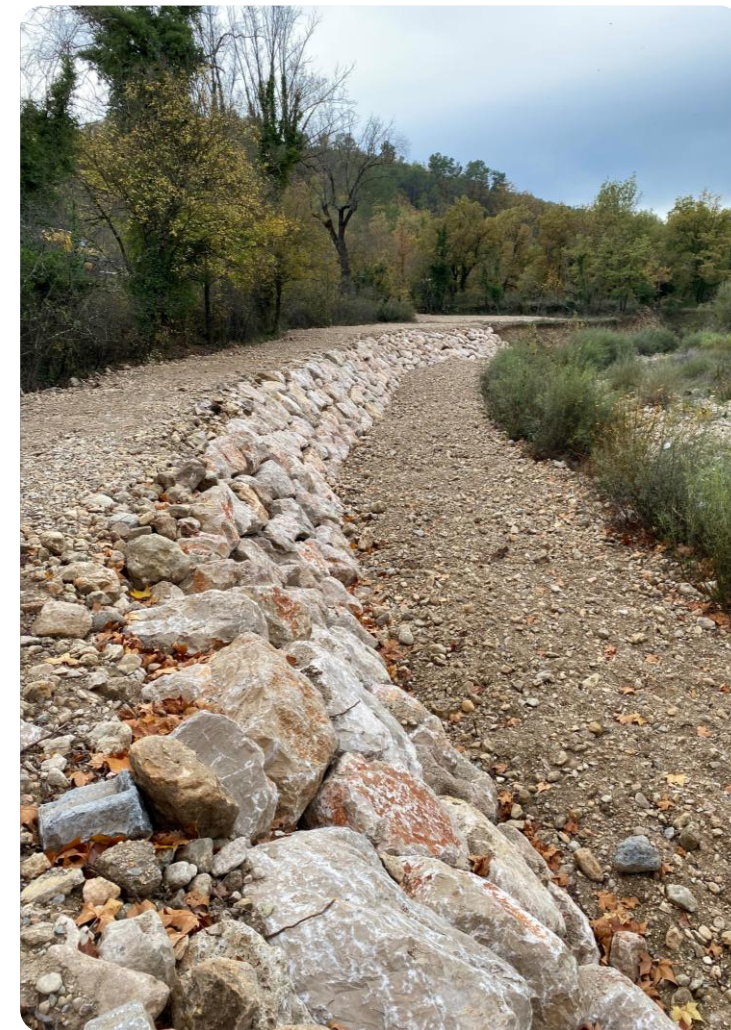
Lot 2 : travaux de terrassement et de génie civil – juillet 2025 à février 2026



A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

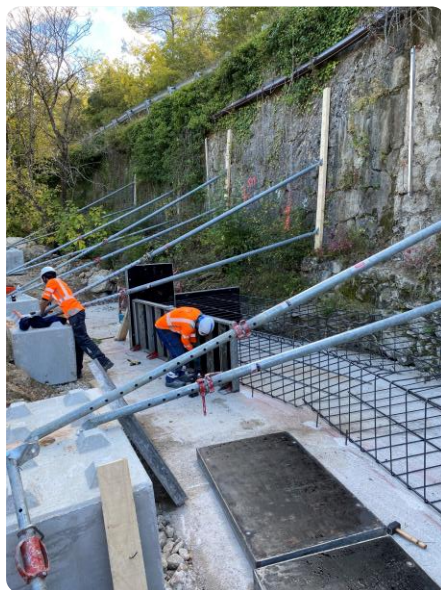
Lot 2 : travaux de terrassement et de génie civil – juillet 2025 à février 2026

Bras de décharge mobilisable dès une crue de période de retour de 2 ans



A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Lot 2 : travaux de terrassement et de génie civil – juillet 2025 à février 2026



A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Lot 2 : travaux de terrassement et de génie civil – juillet 2025 à février 2026



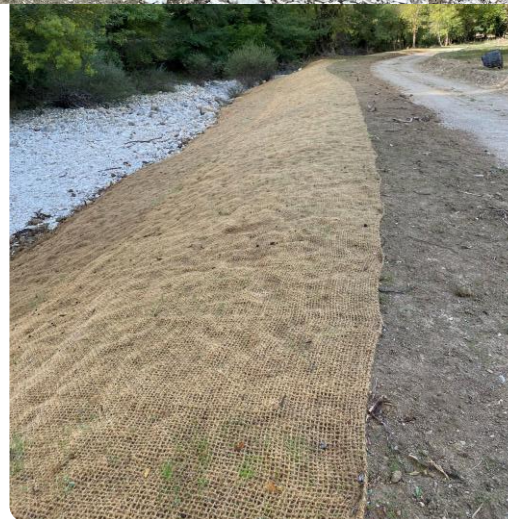
A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Lot 2 : travaux de terrassement et de génie civil – juillet 2025 à février 2026



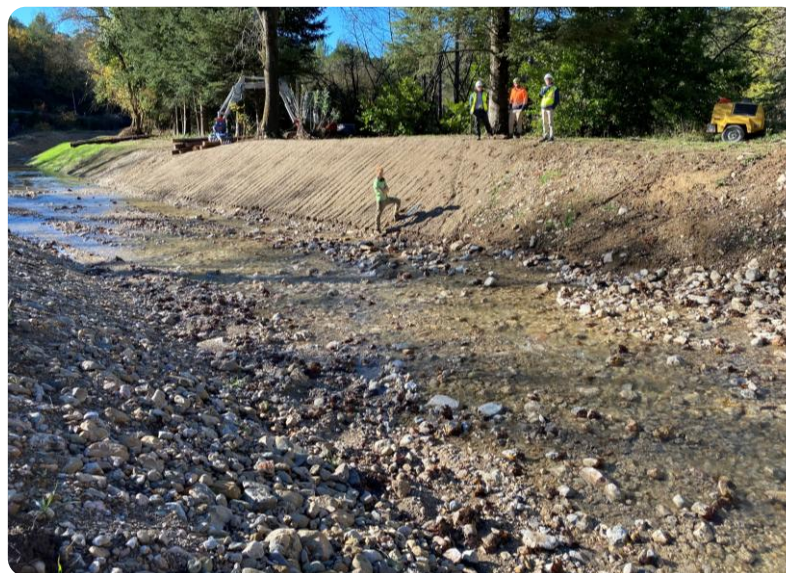
A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Lot 3 : végétalisation du site et mise en œuvre du génie végétal – octobre 2025 à février 2026



A 34a : Restauration Nartuby amont à Châteaudouble

Lot 3 : végétalisation du site et mise en œuvre du génie végétal – octobre 2025 à février 2026



A 47 : Restauration de la Florieye à Taradeau

3,5 M€ HT

(ÉTUDES + FONCIER + TRAVAUX)



Objectifs:

- Une protection des habitants pour une crue **Q50**,
- Une restauration de la continuité hydraulique, écologique et sédimentaire

Etat d'avancement :

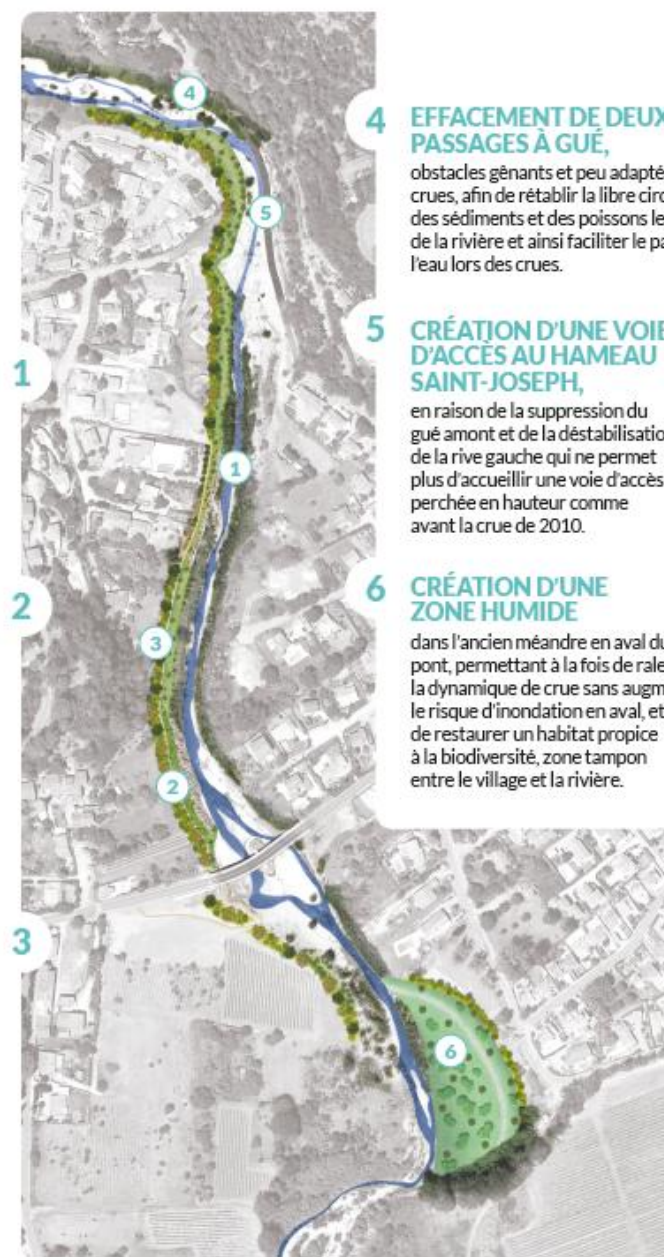
- 2023 : obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale
- Janvier 2024 : dépôt dossier des SUP (réseaux et passage pour les travaux)
- Enquête publique du 15 juillet au 31 juillet 2025 pour les deux SUP avec avis favorable du commissaire enquêteur
- **Attente de l'arrêté de SUP (phase contradictoire en cours)**
- Juin 2026 à février 2027 : travaux d'aménagement

LES GRANDS TRAVAUX PRÉVUS

1 ÉLARGISSEMENT LOCALISÉ DU COURS D'EAU,
afin d'augmenter son écoulement sans débordement et réduire les inondations dans la traversée de Taradeau.

2 REPRISE ET CONFORTEMENT DE BERGES PAR DES ENROCHEMENTS ET DU GÉNIE VÉGÉTAL,
pour limiter l'érosion des rives qui menacent à court et moyen termes les aménagements rivaux tels que le réseau d'eaux usées (risque de pollution)

3 PLANTATION D'UNE VÉGÉTATION ADAPTÉE SUR LES BERGES
qui en sont dépourvues, afin d'améliorer les habitats pour la biodiversité et la fonctionnalité écologique du cours d'eau.



4 EFFACEMENT DE DEUX PASSAGES À GUÉ,
obstacles gênants et peu adaptés aux crues, afin de rétablir la libre circulation des sédiments et des poissons le long de la rivière et ainsi faciliter le passage de l'eau lors des crues.

5 CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU HAMEAU SAINT-JOSEPH,
en raison de la suppression du gué amont et de la déstabilisation de la rive gauche qui ne permet plus d'accueillir une voie d'accès perchée en hauteur comme avant la crue de 2010.

6 CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE
dans l'ancien méandre en aval du pont, permettant à la fois de ralentir la dynamique de crue sans augmenter le risque d'inondation en aval, et de restaurer un habitat propice à la biodiversité, zone tampon entre le village et la rivière.









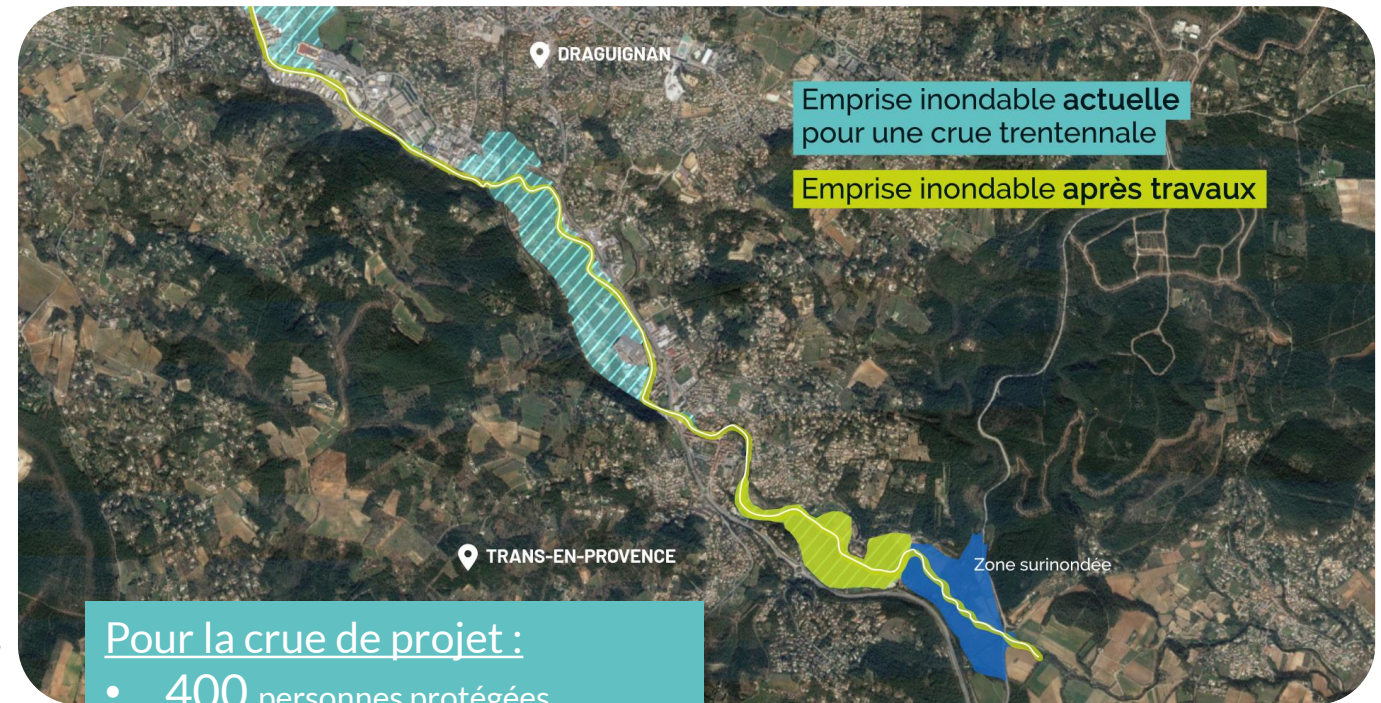
A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence

Objectifs

- Protéger le territoire de Draguignan et de Trans-en-Provence des crues de la Nartuby jusqu'à l'**occurrence trentennale** (180 m³/s)
- Tout en restaurant les fonctionnalités écologiques de la rivière
- Et sans aggraver les conséquences sur les communes en aval.

Chiffres clés/indicateurs de l'opération

150 000 m³ de matériaux à déplacer
11 ponts à reconstruire, à modifier ou à supprimer
5 seuils à supprimer et 1 prise d'eau à rétablir
4 km de cours d'eau à restaurer
15 ha de compensations environnementales

32,7 M€ HT
(ÉTUDES + TRAVAUX + FONCIER)


Pour la crue de projet :

- 400 personnes protégées
- 152 habitations
- 244 activités économiques
- 7 ERP
- 24,5 km d'infrastructures routières
- 12 hectares d'activités agricoles

A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence

Aménagements des berges



A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence

Aménagements des berges



A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

Pont du 15 juin 2010



A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane

32,7 M€ HT
(ÉTUDES + TRAVAUX + FONCIER)

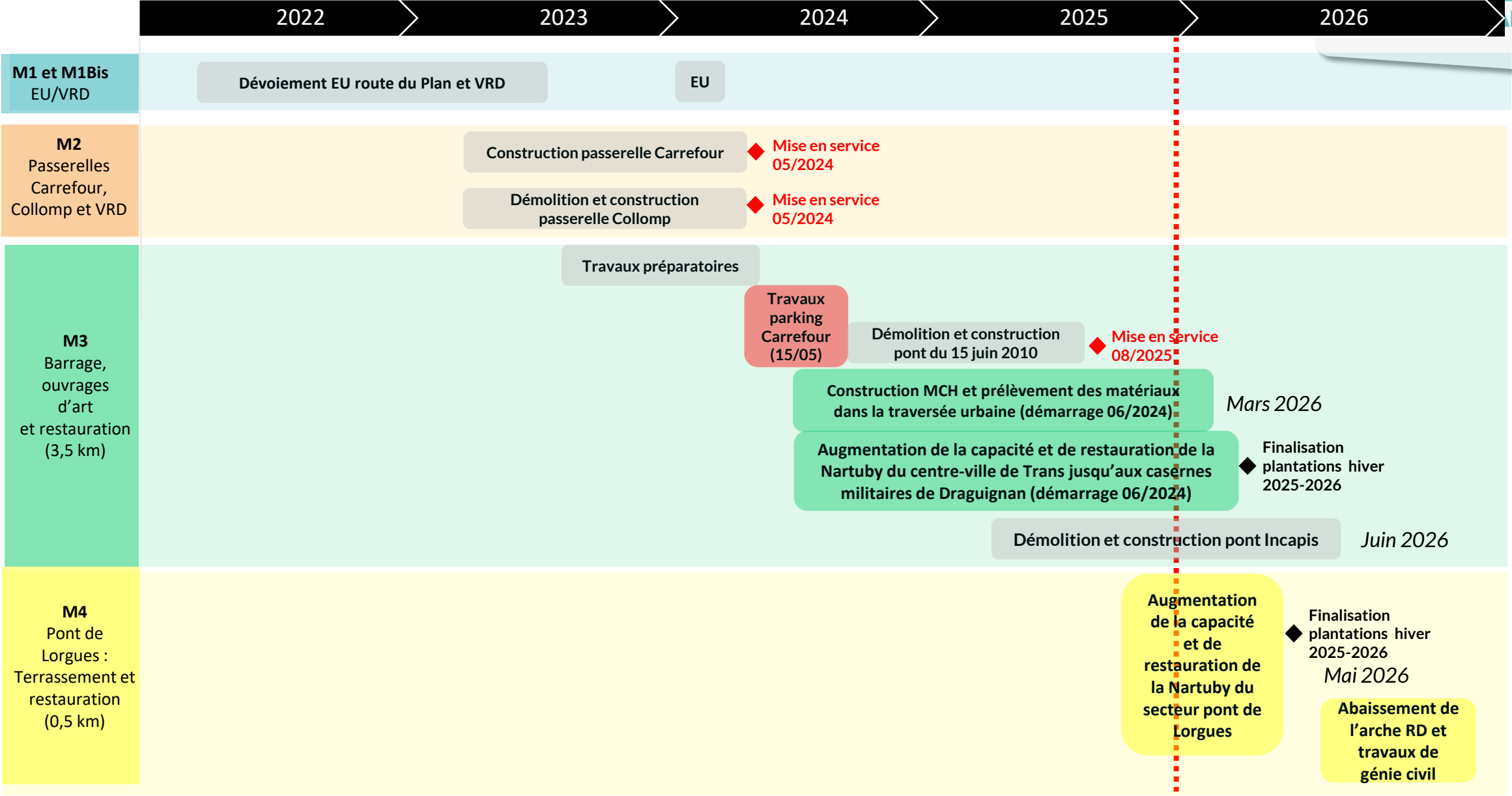
Établissement Public Territorial de Bassin



Barrage de compensation hydraulique



A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence



A 35 : Aménagements de la Nartuby Médiane Draguignan –Trans-en-Provence

Problématiques rencontrées, difficultés.

Marché M3

- Conditions météorologiques 2025 : pluies régulières et débit soutenu de la Nartuby. Planning maintenu cependant hors Pont des Incapis
- Pont des Incapis : augmentation des délais liée à des difficultés d'exécution
- Adaptations d'une partie des fondations du barrage à l'interface avec les remblais routiers au vu d'aléas géotechniques : transmission d'une note d'adaptation le 4 juillet

Marché M4 Pont de Lorgues

- 1 nouveau propriétaire récalcitrant dans l'emprise de la SUP « travaux » : pas d'autorisation à pénétrer le terrain
- Bâtiment Mondial Box en crête de berge au droit des travaux (expertisé avant la publication du marché) présente des fragilités (absence de fondation, fissures) : sécurisation prévue au DCE M4 phase 2



Sollicitation des services de la préfecture pour un appui juridique à la suite de la proposition du Directeur de projet PAPI



A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Établissement Public Territorial de Bassin



LES CHIFFRES CLÉS

1,4 KM
DE SYSTÈME
D'ENDIGUEMENT
À CONSTRUIRE

40 000 M³
VOLUME DE REMBLAIS
DIGUE NORD

PROTECTION SUPÉRIEURE À
UNE CRUE
CENTENNALE
(TYPE 2010)

PLUS DE
250
ENTREPRISES
PROTÉGÉES

PLUS DE
2500
EMPLOIS
PROTÉGÉS

ACCORDS FONCIERS
OBTENUS AVEC PLUS DE
25 PROPRIÉTAIRES
ET RIVERAINS

25,7 M€ HT
(ÉTUDES + TRAVAUX)

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**
VAR

Travaux de la Digue nord- secteur du giratoire



A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Travaux de la Digue nord- secteur du giratoire



A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Travaux de la Digue ouest - palplanches secteur sud et nord

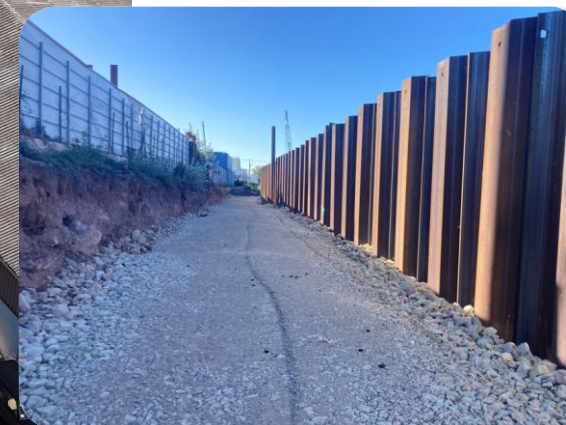


A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Établissement Public Territorial de Bassin

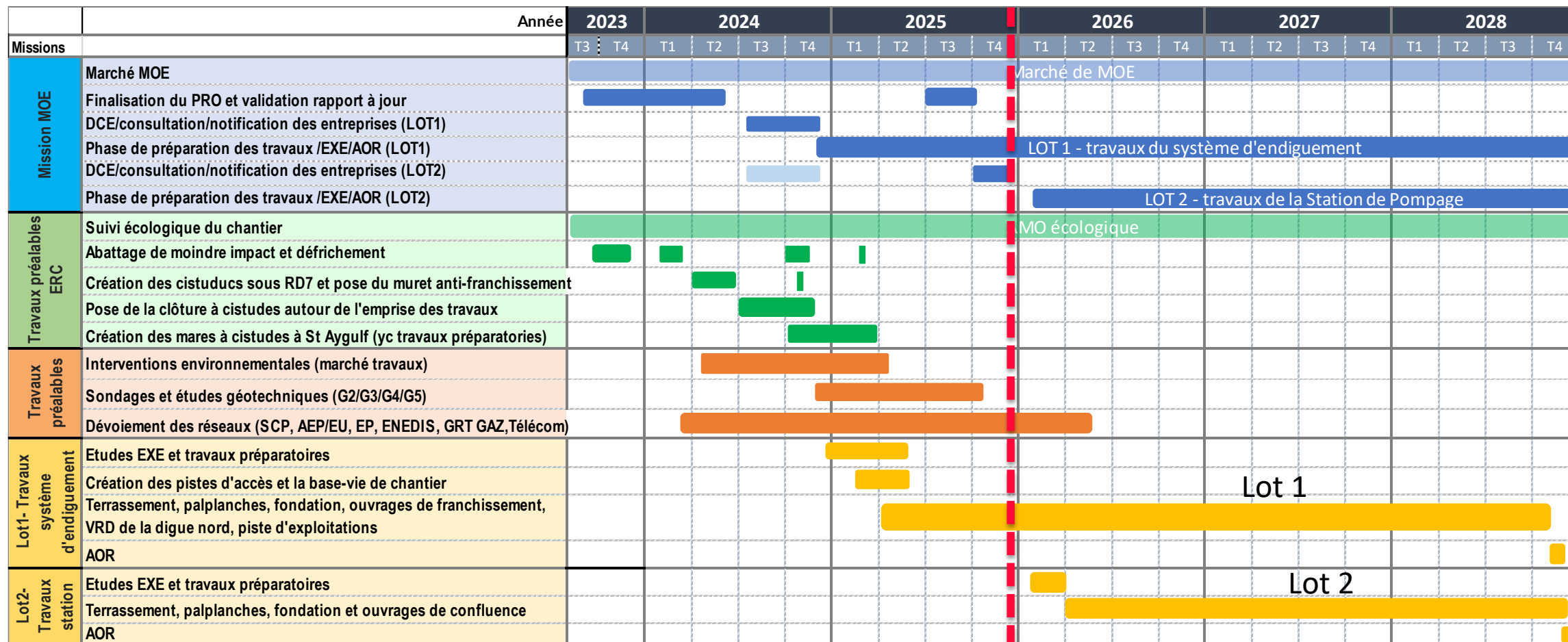
Syndicat Mixte
de l'Argens
VAR

Travaux de la Digue ouest - palplanches secteur sud et nord



A 62 : Aménagements de la ZA de La Palud à Fréjus

Augmentation des délais d'exécution du fait du déphasage des 2 lots et d'un aléa géotechnique



Problématiques rencontrées, difficultés.

Déphasage des travaux du lot 2 :

- Adaptation des 2 marchés publics de manière à les rendre indépendants

Retard sur les travaux de la Digue nord :

- Découverte d'un aléa géotechnique nécessitant des vérifications des horizons profonds du sol (jusqu'à 20m) notamment au droit de l'ouvrage traversant du Compassis, ce qui a impliqué une adaptation des études d'exécution
- Quantification des tassements prévisionnels du remblai dans la durée tenant compte de la pérennité de l'ouvrage hydraulique et du projet routier intégré

A 45 : Programme de prévention des inondations à Brignoles

14,4 M€ HT

(ÉTUDES + FONCIER + TRAVAUX)

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**

VAR

Etat d'avancement :

- 12/2024 : dépôt des dossiers réglementaires (DAE+SUP+DUP+MECPLU) dépôt minute septembre 2024
- Dossier DUP à reprendre selon derniers échanges avec la Préfecture (modifications mineures)
- Démarrage des travaux préparatoires fin 2025 :
 - Démolition d'un bâtiment
 - Dévoiement préalable des réseaux
- Fin des travaux en 2030.

LES CHIFFRES CLÉS

3 KM
DE LINÉAIRE
DE COURS D'EAU
CONCERNÉ

1,7 KM
DE VÉGÉTALISATION AVEC
DES ESPÈCES LOCALES
ADAPTÉES

3,3 KM
D'HABITATS AQUATIQUES RECONNECTÉS
ENTRE L'AMONT ET L'AVAL
POUR PERMETTRE LA LIBRE CIRCULATION
ET LA REPRODUCTION DES POISSONS

95 %
DES HABITANTS
INONDÉS EN 2019
PROTÉGÉS PAR
LE PROJET



A 52-B1 : Bassins de rétention du vallon de Sainte Barbe et du vallon des Tours à Draguignan

Réalisation de 4 bassins de rétention depuis le volet pré-opérationnel jusqu'à leurs réalisations **objectif global Q10 ans**:

- BV du **vallon des Tours**
 - BR du Cimetière : 700 m³
 - BR des Tours : 2 bassins en cascade totalisant 2 500 m³
- BV de **Sainte Barbe**
 - BR Poisson : 14 000 m³
 - BR Sainte Barbe : 18 600 m³

Etat d'avancement :

- Dépôt des dossiers réglementaires
- Vallon des Tours :
 - Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale signé le 27 novembre 2025
- Vallon de Sainte Barbe :
 - Mémoire en réponse demandé suite à l'avis du CNPN : parcelle compensatoire de 10ha requise.
- Travaux : 2026-2027

7,4 M€ HT

(ÉTUDES + TRAVAUX + FONCIER)



Établissement Public Territorial de Bassin



Synthèse des mesures écologiques - Sainte-barbe



Légende

- Emprise des bassins de rétention
- Plan de masse

Enjeux

- Anémone couronnée
- Glaieul douteux
- Tulipe d'Agen
- Arbres à enjeux liés aux chiroptères

Mesures

- MRT1 - Délimitation et mise en défens des zones sensibles
- MRT5 - Protocole d'abattage spécifique
- MRT7, MC1 et MA2 Transplantation d'espèces végétales protégées
- MAC1 - Création de gîtes pour la faune
 - Gîte chiroptères
 - Gîte Petit-duc scops
 - Hibernaculum

0 50 100 m

11/2024
Lambert 93



Ingérop - 2024

Établissement Public Territorial de Bassin



Syndicat Mixte de l'Argens

Antenne de Fréjus

Parc d'activités Le Capitou Pôle BTP
32 Allée Sébastien Vauban
83600 Fréjus

Le siège

Place des Moulins
Rue de la Calade
83720 Trans-en-Provence

Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis
195 Rue des Genévriers
83170 Brignoles

TÉL. 09 72 45 24 91
contact@syndicatargens.fr

www.syndicatargens.fr

